

DEPUIS 1898

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

RAPPORT FINANCIER ANNUEL.

31 décembre 2020.

- Comptes annuels au 31 décembre 2020
- Comptes consolidés au 31 décembre 2020
- Rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2020
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020
- Honoraires des commissaires aux comptes

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

COMPTES ANNUELS.

31 décembre 2020.

1 Bilan actif					
(en €)	Notes	Valeurs brutes	Amort./ Dépr.	31/12/20 Valeurs Nettes	31/12/19 Valeurs Nettes
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et droits similaires		234 797	(179 433)	55 364	59 817
Fonds commerciaux et droits aux baux		4 486 366	(662 570)	3 823 796	3 257 207
Autres immobilisations incorporelles		166 014	(23 143)	142 871	-
<i>Sous total</i>	1	4 887 177	(865 146)	4 022 031	3 317 024
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions		296 992	(268 763)	28 229	34 380
Installations techniques, matériel, outillage		9 434	(9 275)	159	1 181
Autres immobilisations corporelles		7 522 768	(6 094 556)	1 428 211	493 336
Immobilisations en cours		13 437	-	13 437	253 992
<i>Sous total</i>	2	7 842 631	(6 372 594)	1 470 036	782 888
Immobilisations financières					
Autres participations		5 373 600	-	5 373 600	5 320 600
Créances rattachées à des participations		205 986	(205 986)	-	-
Prêts		65 767	(65 767)	-	-
Autres immobilisations financières		471 966	-	471 966	403 559
<i>Sous total</i>	3	6 117 319	(271 753)	5 845 566	5 724 159
Actif immobilisé		18 847 126	(7 509 493)	11 337 633	9 824 071
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements		217 415	(66 672)	150 743	130 898
Produits intermédiaires et finis		9 504 495	(1 303 498)	8 200 997	7 447 494
<i>Sous total</i>	4	9 721 910	(1 370 170)	8 351 740	7 608 392
Créances					
Créances clients et comptes rattachés		2 722 875	(628 659)	2 094 216	2 454 311
Autres créances		1 486 570	(72 332)	1 414 238	584 255
<i>Sous total</i>	5	4 209 445	(700 991)	3 508 454	3 038 566
Divers					
Disponibilités	6	5 408 863	-	5 408 863	953 572
Comptes de régularisation					
Charges constatées d'avance	7	614 332	-	614 332	633 588
Actif circulant		19 954 551	(2 071 161)	17 883 391	12 234 118
Ecarts de conversion actif		-	-	-	166
Total général		38 801 677	(9 580 654)	29 221 024	22 058 356

LE TANNEUR

2 Bilan passif

(en €)	Notes	31/12/20	31/12/19
Capital social ou individuel		12 144 192	12 144 192
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 592 504	12 592 504
Réserve légale		329 066	329 066
Autres réserves indisponibles		55 103	55 103
Report à nouveau		(13 406 045)	(10 787 744)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(3 629 240)	(2 621 301)
Capitaux propres	8	8 085 579	11 714 819
Provisions pour risques		176 077	201 682
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	9	176 077	201 682
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 291 236	7 117
Emprunts et dettes financières diverses		10 613 733	-
Dettes d'exploitation			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 339 563	3 293 539
Dettes fiscales et sociales		2 028 572	1 849 581
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		95 014	135 664
Autres dettes		274 369	4 480 494
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		307 091	373 281
Dettes	10/11	20 949 579	10 139 676
Ecarts de conversion passif		9 789	2 178
Total général		29 221 024	22 058 356

LE TANNEUR

3 Compte de résultat

Rubriques (en €)	Notes	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19
Production vendue de biens		16 236 067	21 904 303
Prestations de services et cessions d'approvisionnements		557 418	518 832
Chiffre d'affaires net	12	16 793 485	22 423 135
Production stockée		295 208	374 137
Reprises sur amortissements et provisions	13	488 017	127 442
Transferts de charges	13	52 147	42 362
Autres produits	14	152 966	173 845
Produits d'exploitation		17 781 827	23 140 922
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	15	6 957 886	10 153 500
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		(40 805)	(224 201)
Autres achats et charges externes	16	8 210 618	9 087 992
Impôts, taxes et versements assimilés	17	322 634	326 825
Salaires et traitements	18	5 252 207	5 319 697
Charges sociales	18	2 004 813	2 044 639
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		311 397	349 035
Sur actif circulant : dotations aux provisions		190 003	297 424
Pour risques et charges : dotations aux provisions		14 687	67 883
Autres charges d'exploitation		60 350	33 794
Charges d'exploitation		23 283 790	27 456 588
Résultat d'exploitation		(5 501 964)	(4 315 666)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 331 649	1 228 696
Autres intérêts et produits assimilés		2 424	3 851
Reprises sur provisions et transferts de charges		166	387
Différences positives de change		8 841	11 138
Produits financiers		1 343 081	1 244 072
Dotations financières aux amortissements et provisions		3 912	4 285
Intérêts et charges assimilées		190 765	86 140
Différences négatives de change		6 624	16 743
Charges nettes sur cessions de VMP		-	-
Charges financières		201 302	107 167
Résultat financier	19	1 141 779	1 136 905
Résultat courant avant impôts		(4 360 185)	(3 178 761)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9 902	188 972
Produits exceptionnels sur opérations en capital		599 870	299 960
Reprises sur provisions et transferts de charges		88 152	613 880
Produits exceptionnels		697 925	1 102 812
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		742	240 716
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		301 456	919 974
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		355 999	85 103
Charges exceptionnelles		658 196	1 245 792
Résultat exceptionnel	20	39 728	(142 980)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	21	(691 216)	(700 442)
Total des produits		19 822 832	25 487 806
Total des charges		23 452 072	28 109 107
Bénéfice ou perte		(3 629 240)	(2 621 301)

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

1 Faits caractéristiques

L'exercice 2020 a été marqué essentiellement par les évènements suivants :

Incidence de l'épidémie COVID-19

La crise sanitaire a eu une incidence significative sur l'activité de la société Le Tanneur & Cie à partir de la mi-mars 2020 et donc sur les états financiers de l'exercice :

La première consigne de fermeture des commerces de produits non essentiels (arrêté du 15 mars 2020) a concerné tous les magasins à enseigne Le Tanneur et les revendeurs de la marque jusqu'au 11 mai. Seul le site E-commerce www.letanneur.com est resté actif. Après la réouverture des commerces, le niveau d'activité a continué de souffrir d'une baisse de trafic, particulièrement dans les zones bénéficiant habituellement d'une fréquentation touristique importante.

Une seconde fermeture administrative est ensuite intervenue du 4 au 27 novembre 2020.

Les impacts de l'épidémie sur l'activité de la Société affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan et certains éléments ne peuvent être isolés (soit parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit parce que les impacts sont difficiles à isoler des autres évolutions de la période). L'information donnée porte sur les seuls effets de l'événement sur les comptes de résultat et de bilan jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des Normes Comptables (« ANC »). L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat d'exploitation, conformément aux recommandations de l'ANC.

Le contexte de la crise sanitaire est la raison de la réduction du chiffre d'affaires qui s'élève à 16,8 M€, en recul de -5,6 M€ soit de -25% par rapport à l'exercice précédent. Il explique également la baisse du résultat d'exploitation de la Société qui s'établit à une perte de -5,5 M€ en dégradation de -1,2 M€ par rapport à l'année 2019.

Au niveau du bilan, le principal impact est une hausse de l'endettement financier net qui passe de 3,1 M€ au 31 décembre 2019 à 9,5 M€ au 31 décembre 2020.

La Société a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour la majorité du personnel ;
- Obtention de prêts garantis par l'Etat pour un montant de 4,0 M€ ;
- Report de paiement de charges sociales et d'échéances de loyers de plusieurs mois au cours du 2^{ème} trimestre ;
- Report d'échéances de crédit-bail et de dettes fournisseurs de plusieurs mois au cours du 2^{ème} trimestre ;
- Obtention de nouveaux emprunts (300 K€) ;
- Mise en place d'un plan d'économies visant à diminuer le point mort de la marque Le Tanneur incluant en particulier : (i) le report des nouveautés de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021 pour éviter des invendus et réaliser des économies de frais de création et de communication, (ii) l'allègement de la structure avec le départ de 20 personnes, (iii) la diminution des charges externes notamment par la renégociation des contrats de prestations, (iv) la résiliation des baux des magasins déficitaires d'Orléans, Lille en 2020 et du centre commercial de La Valentine à Marseille à compter de fin janvier 2021, (v) le transfert en juin de la vingtaine de salariés du site devenu vétuste de Belley (01) dans de nouveaux bureaux près de Chambéry plus modernes, plus accessibles et moins onéreux ;
- Avances en compte-courant d'un montant de 7,5 M€ de la part de l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et de 3 M€ de part de l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations. Ces avances portent intérêt à Euribor 12 mois + 750 points de base et ont une date de remboursement prévue le 31 décembre 2021, étant précisé que les prêteurs se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord.

LE TANNEUR

Continuité d'exploitation

Du fait de ces mesures et de la situation prévisionnelle de la Société, le Management estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause. En particulier, le remboursement éventuel des 10,5 M€ de comptes courants d'actionnaires au 31 décembre 2021 ne créerait pas une situation de cessation des paiements compte tenu :

- des fortes perspectives de croissance de l'activité de la filiale Maroquinerie des Orgues qui compensent en partie les besoins de trésorerie de la marque Le Tanneur, de nouveau impactée par les mesures sanitaires ;
- des différés de remboursement jusqu'en mai/juin 2022 des emprunts garantis par l'Etat ;
- des financements disponibles (réserve Dailly de 4,5 M€ auprès de la BAMI).

Poursuite de la premiumisation de la marque Le Tanneur

Au cours des trois dernières années, l'offre produits a été profondément renouvelée pour la rendre en adéquation avec la plateforme de marque : contemporaine et élégante, elle allie la modernité du chic français au savoir-faire historique de maître maroquinier de Le Tanneur. Les lignes actuelles de produits ont reçu un excellent accueil, notamment celles de sacs femme. La crise COVID-19 a certes freiné la relance de la marque Le Tanneur mais ne l'a pas détournée de sa démarche de *premiumisation*. L'activité a ainsi été favorisée par :

- l'accélération de la transformation digitale avec l'internalisation avec succès du E-shop à partir de fin février 2020 grâce à la constitution d'une équipe digitale experte et le démarrage du premier market-place sur Amazon en novembre. Le site www.letanneur.com a doublé ses ventes annuelles avec une surperformance particulièrement remarquable en fin d'année ;
- le développement de lignes de produits Made in France, en particulier le sac « Madeleine » très premium qui est la quintessence du savoir-faire de maître maroquinier de Le Tanneur : cuir d'exception en provenance d'une tannerie d'Espelette, bijou métallique ciselé dans le Bugey, région natale de la marque) ;
- le déploiement du nouveau concept de magasin « La Maison » dans les boutiques de la rue Caumartin et de Vélizy à Paris ainsi qu'à la Part-Dieu à Lyon pour une mise en avant des produits conforme à la plateforme de marque ;
- l'optimisation du parc de magasins en France avec la relocalisation en septembre du magasin Le Tanneur au sein du centre commercial de Vélizy 2 pour un meilleur emplacement et l'ouverture au 4^{ème} trimestre d'un point de vente dans une nouvelle extension positionnée haut de gamme du centre commercial de La Part Dieu à Lyon ;
- le recrutement en début d'année d'une nouvelle force de vente pour parfaire la couverture du marché français et regagner la confiance des détaillants multimarques ;
- la limitation de la pratique des promotions commerciales pour présenter les produits à leur vraie valeur ;
- l'arrivée d'une directrice internationale pour entamer un déploiement à l'étranger avec des partenaires de qualité ;
- l'ouverture en novembre de deux premiers corners espagnols en concession au concept « La Maison » chez El Corte Inglés à Barcelone et à Palma de Majorque.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le Règlement ANC 2018-07 du 10 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à

LE TANNEUR

l'autre, indépendance des exercices. La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

2.2 *Changements de méthode*

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels sont identiques à celles utilisées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

2.3 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition. Les frais d'établissement sont amortis sans *prorata temporis* sur une durée de 5 ans. Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans selon leur nature. Les droits aux baux ne sont pas amortis. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 1 an.

Les droits aux baux sont immobilisés et une provision pour dépréciation est constituée s'il s'avère que la valeur actuelle est devenue inférieure à la valeur comptable. Concernant les droits aux baux, des tests de dépréciation sont réalisés annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte incluant des performances inférieures aux prévisions des magasins.

Les modalités des tests de dépréciation appliquées par la Société incluent les étapes suivantes :

- Comparaison de la valeur nette comptable des droits aux baux et droits d'entrée avec leur valeur d'utilité basée sur une approche de flux futurs de trésorerie actualisés ;
- Dans le cas où l'étape précédente fait apparaître une perte de valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) est réalisée par un expert immobilier indépendant.

La dépréciation comptabilisée est déterminée en fonction de la plus élevée des valeurs d'utilité ou de marché (expert immobilier).

2.4 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou d'acquisition abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements pour dépréciation calculés selon la méthode linéaire font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

Installation générale, agencements	
relatifs aux constructions	10 ans
relatifs aux stands et magasins (1)	5 ans
Matériel et outillage industriels	6 ans 8 mois
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux réalisés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

LE TANNEUR

2.5 Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ; elles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à ce dernier.

La valeur d'utilité des titres d'une société tient compte notamment de sa rentabilité actuelle et prévisible et de sa quote-part de situation nette économique, correspondant à la situation nette comptable corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Pour les titres des sociétés en phase de démarrage, la valeur d'utilité prend en compte les perspectives commerciales et financières à 3 ans.

Dès lors que les titres d'une filiale sont dépréciés, les créances rattachées à cette participation sont également dépréciées lorsque les capitaux propres de la filiale deviennent négatifs.

2.6 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une dépréciation est dotée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

Certains produits de la marque Le Tanneur peuvent avoir une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Été et Hiver. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation en lien avec leur fin de vie commerciale avec des taux de provisionnement de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans. Les perspectives d'écoulement de ces références en fonction de l'évolution prévisible de l'activité peuvent conduire à une dotation pour dépréciation supplémentaire.

2.7 Créances et dettes

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée dès qu'apparaît une perte probable : situation financière notoirement difficile d'un client, caractère improbable du redressement du débiteur, etc.

2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des risques identifiés dès lors que l'obligation qui en découle peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

2.9 Opérations d'échange

Les opérations d'échange correspondent à des opérations de promotion réalisées par échange de produits en contrepartie de services tels que des achats d'espaces publicitaires.

Ces opérations sont aléatoires et dépendent de la stratégie de communication définie chaque année par la Société. En application du principe de prudence, cette dernière neutralise à la clôture de chaque période le résultat sur les opérations d'échanges non dénouées.

Cette neutralisation de résultat est inscrite au bilan en autres créances d'exploitation ou autres dettes d'exploitation.

2.10 Reconnaissance des produits

Un produit est comptabilisé dans les résultats de l'exercice s'il est :

- réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant ;
- et acquis à l'exercice.

LE TANNEUR

Les produits probables, à l'inverse des charges probables, ne peuvent pas être comptabilisés. Les produits figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de produits, des rabais et des remises.

Les principaux produits issus des activités de la Société sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les ventes de produits « wholesale » auprès des détaillants maroquiniers, des pure players sur Internet et des importateurs étrangers sont constatées lors de la livraison des biens.
- Les ventes de produits « retail » dans les magasins en propre ou affiliés, sur le E-shop, en market-places ainsi qu'en grands magasins sont constatées lors de la vente au consommateur final.

2.11 Opérations en devises

Pour les devises non couvertes, les charges ou produits sont enregistrés pour leur valeur en euros au cours du change de fin de mois précédant l'opération. Concernant les devises couvertes (USD et HKD), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique de couverture au titre de chaque saison.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les avances versées en monnaie étrangère à des filiales et dont la recouvrabilité n'est pas certaine ne sont pas réévaluées.

La différence en euros résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de fin d'exercice est inscrite au bilan dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes ne faisant pas l'objet de couverture de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.12 Crédit-bail

Les loyers de crédit-bail relatifs à l'exercice sont comptabilisés en charges. Les loyers non échus figurent dans les engagements hors bilan.

2.13 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels résultent d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

LE TANNEUR

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles (note 1)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/19	Acquisitions	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/20
Logiciels	223 740	15 290	(4 233)	234 797
Fonds commerciaux, droits aux baux et droits d'entrée	3 641 196	1 106 521	(261 351)	4 486 366
Autres immos. incorporelles	56 000	166 014	(56 000)	166 014
Total	3 920 936	1 287 825	(321 584)	4 887 177

Amortissements et provisions (en €)	31/12/19	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/20
Logiciels	163 923	19 834	(4 324)	179 433
Droits aux baux et droits d'entrée	383 989	291 630	(13 049)	662 570
Autres immos. incorporelles	56 000	23 143	(56 000)	23 143
Total	603 912	334 607	(73 373)	865 146

Les marques, acquises lors de la création de la Société, ne sont pas valorisées.

Les acquisitions concernent :

- le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de Cannes repris à l'ancien partenaire affilié en mai 2020 ;
- les droits d'entrée des magasins des centres commerciaux de Vélizy 2 à Paris (relocalisation) et de La Part Dieu à Lyon ;
- l'internalisation du site www.letanneur.com lancé en février 2020 ;
- les logiciels développés pour l'externalisation de la paie et pour la gestion du market-place Amazon.

Les sorties sont relatives aux droits aux baux et d'entrée des magasins fermés en 2020 (Orléans, Lille et l'ancien emplacement de Vélizy 2) et à l'ancien site Internet.

Les droits aux baux et droits d'entrée des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation selon la méthodologie décrite au § 2.3 des règles et méthodes comptables.

Les valeurs d'utilité sont basées sur les données du budget déterminées individuellement par magasin, tenant compte d'une estimation des mesures de confinement connues lors de l'arrêt des comptes. Ces prévisions sont ensuite projetées sur un horizon de 5 ans avec des hypothèses de croissance homogènes.

Les valeurs d'utilité au 31 décembre 2020 intègrent les hypothèses suivantes :

	2019	2020
Horizon des prévisions	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,5%	1,5%
Taux de WACC	8,5%	8,5%

Les hypothèses de WACC et de taux de croissance retenues pour la clôture au 31 décembre 2020 reflètent les plans du management et ont été établies en cohérence avec celles appliquées par les groupes opérant dans le secteur de la distribution et de la maroquinerie.

Les tests de dépréciation réalisés ont donné lieu à une reprise d'un montant total de 13 K€ concernant deux magasins et à une dotation d'un montant total de 292 K€ concernant 4 autres points de vente ; soit une charge nette de 279 K€ sur l'exercice 2020.

LE TANNEUR

Au niveau de chaque magasin, une variation raisonnable d'hypothèse n'engendrerait pas de dépréciation significative.

Une variation de 0,5 point du taux de croissance ou du WACC aurait l'impact suivant en termes de dépréciation :

	Variation de la dépréciation en K€
WACC +0,5%	+50 (dépréciation supplémentaire)
WAC -0,5%	-31
Taux de croissance +0,5%	-28
Taux de croissance -0,5%	+39

Il convient de noter qu'une baisse structurelle de 10% des prévisions de chiffre d'affaires prévisionnel (elles-mêmes établies sur une base de 90% du réel 2019) conduirait à une dépréciation supplémentaire estimée à 448 K€ concernant 4 points de vente.

3.2 Immobilisations corporelles (note 2)

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en €)	31/12/19	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/20
Terrains	118 482	-	-	118 482
Constructions	180 695	-	(2 186)	178 510
Instal. techniques, matériel et outillage	94 298	-	(84 864)	9 434
Instal. générales, agencements	3 427 005	821 797	(339 434)	3 909 368
Matériel de transport	6 137	-	(33)	6 104
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 442 254	373 506	(208 465)	3 607 296
Immobilisations en cours	253 992	(240 555)	-	13 437
Total	7 522 863	954 748	(634 982)	7 842 631

Amortissements (en €)	31/12/19	Dotations de l'exercice	Cessions et rebuts de l'exercice	31/12/20
Terrains	86 270	35 155	(29 435)	91 989
Constructions	178 528	432	(2 186)	176 774
Instal. techniques, matériel et outillage	93 117	1 579	(85 421)	9 275
Instal. générales, agencements	3 091 064	171 271	(375 031)	2 887 304
Matériel de transport	6 137	-	(33)	6 104
Matériel de bureau, mobilier et informatique	3 284 859	124 353	(208 063)	3 201 148
Total	6 739 975	332 790	(700 169)	6 372 594

Au cours de l'année 2020, les investissements de la Société ont concerné principalement :

- l'aménagement au nouveau concept « La Maison » du magasin Le Tanneur du centre commercial Edouard 7 de la rue Caumartin à Paris, du point de vente relocalisé de Vélizy 2 en région parisienne et de l'emplacement inauguré à Lyon Part Dieu ;
- les immobilisations corporelles acquises à l'occasion de la reprise du magasin Le Tanneur à l'ancien partenaire affiliée de Cannes ;
- les installations des nouveaux bureaux de Savoie Technolac près de Chambéry ;
- le changement de serveurs informatiques qui bénéficient désormais d'un hébergement plus sécurisé auprès d'un prestataire spécialisé.

Les sorties correspondent principalement à la fermeture des magasins d'Orléans et Lille, à la relocalisation du point de vente au sein du centre commercial de Vélizy 2, à la mise au rebut de l'aménagement du corner

LE TANNEUR

femme du Printemps Haussmann, au déménagement du site de Belley (Ain) et à la cession de deux appartements d'habitation.

3.3 Immobilisations financières (note 3)

(en €)	Valeurs brutes 31/12/19	Acquisitions	Cessions ou sorties d'actifs	31/12/20	Dépréciations 31/12/20
Participations	5 320 600	53 000	-	5 373 600	-
Créances rattachées à des participations	202 073	3 913	-	205 986	205 986
Prêts	65 767	-	-	65 767	65 767
Dépôts de garantie	403 559	83 407	(15 000)	471 966	-
Total	5 991 999	140 320	(15 000)	6 117 319	271 753

Le tableau des filiales et participations figure au § 6 ci-après.

En 2020, la Société a créé deux nouvelles filiales entièrement détenues :

- Le Tanneur Spain (capital de 3 000 €) dans le cadre de l'ouverture de deux premiers corners en concession dans les grands magasins espagnols El Corté Ingles ;
- Merlines Maroquinerie SARL (capital de 50 000 €) pour une activité de production de composants semi-finis à Monestier-Merlines (Corrèze) destinée à soutenir la croissance de la demande des donneurs d'ordres clients de la filiale Maroquinerie des Orgues.

Le poste Créances rattachées à des participations est relatif à la filiale hongkongaise Sopadima Far East et est déprécié en totalité.

Les prêts correspondent à un prêt à la société Le Tanneur International China entièrement déprécié au 31 décembre 2020.

La variation des dépôts de garantie est en lien avec l'évolution des baux commerciaux au cours de l'exercice : nouveaux contrats des magasins de Cannes, Lyon Part Dieu et Vélizy 2 et des bureaux de Savoie Technolac, résiliation du bail du magasin de Lille.

3.4 Stocks (note 4)

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2020			2019		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	217 415	(66 672)	150 743	176 610	(45 712)	130 898
Produits finis	9 504 495	(1 303 498)	8 200 997	9 209 288	(1 731 794)	7 447 494
Total	9 721 910	(1 370 170)	8 351 740	9 385 898	(1 777 506)	7 608 392

Le stock brut de produits finis du 31 décembre 2020 a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du report des nouveautés de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021 (cf. faits caractéristiques de l'exercice).

La baisse de la dépréciation du stock de produits finis s'explique par la diminution des stocks de références sorties de collection et fait suite à des sorties de collections significatives réalisées au cours des deux exercices précédents du fait du renouvellement de l'offre produits.

L'appartenance d'une référence à la collection en vigueur détermine son mode de distribution. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en *outlets*, ventes

LE TANNEUR

privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation avec des taux de provisionnement forfaitaires de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans.

Sur la base de situations spécifiques représentant des niveaux de stocks anormalement élevés avec des perspectives d'écoulement supérieures à la normale, des provisions complémentaires sont déterminées en fonction des positions estimées au 31 décembre n+1 (quantités et durée de déclassement à cette date).

A ce titre, la provision de 474 K€ comptabilisée au 31 décembre 2019 afin de prendre en compte le surstock important de produits saisonniers de la collection Printemps-Eté 2019, a été reprise sur l'exercice 2020 et il n'a pas été nécessaire de constater une nouvelle provision complémentaire au 31 décembre 2020.

3.5 Créances (note 5)

La ventilation des créances par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en €)	Montant Brut	1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances et acomptes	-	-	-	-
Clients douteux ou litigieux	60 220	60 220	-	-
Autres créances clients	2 662 655	2 662 655	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 948	2 526	6 422	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	46 117	46 117	-	-
Etat : CICE	220 598	124 937	95 661	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	148 795	148 795	-	-
Etat : autres	58 215	58 215	-	-
Comptes courants débiteurs	794 402	794 402	-	-
Autres créances	209 496	209 496	-	-
Total	4 209 445	4 107 362	102 083	-

Les créances clients comprennent des effets à recevoir pour un montant de 41 K€ à fin 2020.

Les créances de CICE relatives aux exercices 2016 à 2018 et sont diminuées du préfinancement obtenu de la part de BPI France.

Les comptes courants incluent des soldes débiteurs avec les filiales Maroquinerie des Orgues (691 k€), Le Tanneur Belgique (68 K€) et Le Tanneur Spain (31 K€) ainsi qu'avec la société Le Tanneur Chine (4 K€).

Le poste « Autres créances » correspond principalement aux comptes des fournisseurs débiteurs (164 K€) et à des avoirs à recevoir pour 43 K€.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

Dépréciations (en €)	31/12/19	Augmentations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/20
Clients	546 907	101 347	(19 595)	628 659
Comptes-courants	4 636	67 696	-	72 332

Une provision complémentaire de 54 K€ a été dotée au cours de l'exercice pour porter la dépréciation de la créance client de la filiale Le Tanneur Belgique à son montant total de 282 K€. Par ailleurs, un montant de 68 K€ a été doté pour déprécier la totalité du compte-courant débiteur de de cette même filiale.

Le solde de dépréciation sur comptes-courants débiteurs (5 K€) concerne la société Le Tanneur Chine.

Les pertes sur créances irrécouvrables sont peu significatives en 2020.

3.6 Disponibilités (note 6)

Le montant des effets remis à l'encaissement et non crédités à la clôture s'élève à 154 K€.

LE TANNEUR

3.7 Charges constatées d'avance (note 7)

Le détail du poste s'analyse ainsi :

Charges (en €)	Montant brut	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers et charges immobilières	362 745	362 745	-	-
PLV	166 447	166 447	-	-
Emballages	20 456	20 456	-	-
Honoraires	9 975	9 975	-	-
Primes d'assurance	12 172	12 172	-	-
Maintenance contrats divers	11 316	11 316	-	-
Commissions	10 000	10 000	-	-
Prestations	9 726	9 726	-	-
Locations diverses	3 379	3 379	-	-
Publicité	837	837	-	-
Divers	7 279	7 279	-	-
Total	614 332	614 332	-	-

3.9 Capitaux propres (note 8)

3.9.1 Capital

Le tableau d'évolution du capital social depuis la création de la Société est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 Ke	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 Ke	571 918 e	3 470 582 e
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 Ke	-	3 525 417 e
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 Ke	-	3 545 521 e
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 Ke	-	3 558 585 e
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 Ke	-	3 570 665 e
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 Ke	-	6 382 915 e
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 Ke	147 940 e	6 234 975 e
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 Ke	-	6 234 975 e
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 Ke	-	6 259 725 e
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 Ke	-	6 321 397 e
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 Ke	-	6 329 647 e
09/17	Augmentation de capital	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 Ke	217 144 e	12 592 504 e
12/17	Augmentation de capital	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 Ke	-	12 592 504 e

Au 31 décembre 2020, le capital se compose de 12 144 192 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées.

Il n'y a pas d'action à droit de vote double ni d'action d'autocontrôle.

Il n'y a pas de plan d'options en vigueur au 31 décembre 2020 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice ni en 2019.

LE TANNEUR

3.9.2 Prime d'émission, réserves et report à nouveau

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en €)	31/12/2019	Affectation du résultat	31/12/20
Prime d'émission	12 592 503	-	12 592 503
Réserve légale	329 066	-	329 066
Autres réserves indisponibles	55 103	-	55 103
Report à nouveau	(10 784 744)	(2 621 301)	(13 406 045)
Résultat de l'exercice précédent	(2 621 301)	2 621 301	-
Total	(429 373)	-	(429 373)

L'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2020 a décidé de l'affectation de la perte de l'exercice 2019 au report à nouveau.

3.10 Provisions pour risques et charges (note 9)

Les provisions pour risques et charges et leur évolution s'analysent comme suit :

Provisions pour risques (en €)	31/12/19	Dotations	Reprises (Provision non utilisée)	Reprises (Provision utilisée)	31/12/20
Provision pour perte de change	166	-	166	-	-
Provisions à caractère social	151 876	-	487	-	151 389
Provision pour litige commercial	39 639	-	-	39 639	-
Provision pour risque sur bail commercial	-	14 687	-	-	14 687
Provision pour charge exceptionnelle	10 000	-	-	-	10 000
Total	201 682	14 687	653	39 639	176 077

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges prud'homaux et un risque sur bail commercial dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les litiges prud'homaux concernent d'anciens salariés de la société.

Les provisions incluent également les engagements en matière de prime de médailles du travail correspondant aux primes susceptibles d'être versées à l'occasion des futures remises des médailles du travail au personnel présent au 31/12/2020. Cette provision est déterminée en tenant compte de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille, cette probabilité

LE TANNEUR

dépendant notamment de statistiques de rotation du personnel et de tables de mortalité (TGF05 et TGH05), le montant de l'engagement étant actualisé au taux *iBoxx Corporates AA 10+* (0,35% au 31 décembre 2020).

En 2020, les reprises de provisions qui n'ont pas eu de contrepartie directe en charge ne sont pas significatives.

3.11 Dettes (note 10)

L'analyse des dettes par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

Dettes (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	> 1 an, < 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à 2 ans maximum à l'origine	4 135 849	4 135 849	-	-
Dettes financières à 2 ans minimum à l'origine	269 121	74 560	221 561	-
Fournisseurs et comptes rattachés	3 339 563	3 339 563	-	-
Personnel et comptes rattachés	713 784	713 784	-	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	593 750	593 750	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	610 467	610 467	-	-
État : autres impôts et taxes assimilées	110 571	110 571	-	-
Comptes-courants Groupe	10 500 645	10 500 645	-	-
Avoirs à établir	196 205	196 205	-	-
Dettes sur immobilisations	95 014	95 014	-	-
Produits constatés d'avance	307 091	67 870	239 221	-
Autres dettes	77 520	77 520	-	-
Total	20 949 579	20 488 797	460 782	-

Les dettes financières à 2 ans maximum à l'origine correspondent aux prêts garantis par l'Etat octroyés par 4 établissements bancaires en avril et mai 2020 pour un montant total de 4 M€ et à une provision pour frais bancaires et intérêts courus pour 136 K€.

En 2021, il a été décidé de convertir les prêts garantis par l'Etat en emprunts amortissables jusqu'en avril/mai 2026 avec franchise de remboursement de capital jusqu'en mai/juin 2022.

Les dettes financières à 2 ans minimum à l'origine correspondent à un emprunt bancaire de 300 K€ souscrit en mars 2020 pour financer les investissements de la Société dans le domaine du digital. Les remboursements se sont élevés à 30 K€ en capital au cours de l'exercice.

Les comptes-courants créditeurs comprennent principalement les avances d'un montant de 7,5 M€ de la part de l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et de 3 M€ de part de l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations réalisées en novembre 2020 visant à sécuriser la situation de trésorerie de la Société. Les principales conditions en sont les suivantes :

- Date de remboursement : 31 décembre 2021, étant précisé que les parties à la convention de prêt se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois + 750 points de base. Les intérêts sont capitalisés annuellement.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés comprend des factures à recevoir pour 940 K€ et aucun effet à payer.

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail fin juin 2010 du site de Bort-les-Orgues qui fait l'objet d'une sous-location à la filiale Maroquinerie des Orgues. Cette

LE TANNEUR

plus-value est reprise en « produits exceptionnels sur opérations en capital » sur la durée du crédit-bail (15 ans).

Les autres dettes comprennent principalement les comptes clients créditeurs pour 55 K€.

3.12 Exposition aux risques de marché (note 11)

3.12.1 Exposition au risque de liquidité

L'exercice clos le 31 décembre 2020 présente un résultat net déficitaire de 3 583 K€ (après une perte de 2 621 K€ en 2019) et des disponibilités de 5 409 K€ (contre 954 K€ fin 2019).

La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un impact significatif sur l'activité de la Société depuis le 15 mars 2020. La situation restant encore évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. Néanmoins, l'entreprise ayant mis en action un plan de continuité de l'activité décrit dans les faits caractéristiques de l'exercice, le Management estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause. Pour plus de détails, cf. le paragraphe 1 Faits caractéristiques.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

LE TANNEUR

3.12.2 Exposition aux risques de taux d'intérêt

Au 31/12/2020, les dettes financières sont majoritairement à taux variable indexé sur l'indice Euribor.

La structure de l'endettement est la suivante :

(En K€)	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Dettes à taux fixe	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Total
Créances affacturées	-	-	-	-	EUR 3M +0,7%	216	216
Avance de Maroquinerie des Orgues	-	-	-	-	EUR 3M +1,2%	4 074	4 074
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	1 924	-	1 924	EUR 1M +1,2%	1 924	1 924
Avances en comptes-courants d'actionnaires	EUR 3M +7,50%	10 500	-	10 500			
Prêts garantis par l'Etat	0,50%	-	4 000	4 000			
Emprunt bancaire	0,78%	-	269	269			
		12 424	4 269	16 693		6 215	6 215

Il n'y a pas d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2020 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice.

Le Tanneur & Cie a décidé de ne plus recourir à l'affacturage à partir du mois d'octobre 2019.

Au cours de l'exercice 2020, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la Banque Publique d'Investissement le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2016 à 2018. Au 31 décembre 2020, le total préfinancé s'élève à 1 924 K€.

3.12.3 Exposition aux risques de change

Au 31 décembre 2020, l'état d'exposition de la Société face au risque de change sur les devises les plus significatives est le suivant (en €) :

Nature du risque / Devises	USD	HKD
Actifs		
Créances rattachées à des participations	-	(200 460)
Disponibilités	10 531	51 845
Total actif	10 531	(148 615)
Passifs		
Fournisseurs	86 779	122 925
Total passif	86 779	122 925

LE TANNEUR

La Société a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises USD et HKD. A la clôture de l'exercice et au titre des saisons été et hiver 2021, les opérations suivantes demeuraient vivantes :

Sens	Date d'échéance	Cours à terme	Montant en devise
Achat USD à terme	24/02/21	1,2470	175 000
Achat USD à terme	11/01/21	1,1791	150 000
Achat USD à terme	26/01/21	1,1841	200 000
Achat USD à terme	28/04/21	1,2178	100 000
Achat USD à terme	28/05/21	1,2185	100 000
Achat USD à terme	28/05/21	1,2203	100 000
Achat USD à terme	28/06/21	1,2211	100 000
Achat USD à terme	28/06/21	1,2199	100 000
Achat HKD à terme	28/04/21	9,4402	500 000
Achat HKD à terme	28/05/21	9,4468	500 000
Achat HKD à terme	28/09/21	8,5244	500 000

S'agissant de la couverture d'opérations commerciales certaines concernant l'exercice 2021, aucune écriture n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

Convertis en €, les flux de l'exercice comptabilisés sur les principales devises se détaillent ainsi :

	USD	HKD	CHF
Achats de matières et approvisionnements	- 1 881 059	- 856 530	
Autres achats et charges externes	- 119 588	- 23	- 879
Charges sociales	- 7 475	-	-
Autres charges d'exploitation	- 27 558	- 18 742	
Différences négatives de change	- 2 008	- 4 595	
Intérêts et charges assimilées			-40
Autres produits d'exploitation	63 756	14 777	
Produits des créances de l'actif immobilisé		2 424	
Différences positives de change	407	8 397	

LE TANNEUR

3.12.4 Ecarts de conversion sur dettes et créances libellées en monnaies étrangères

Les écarts de conversion s'analysent ainsi (en €) :

Postes concernés	Ecart Actif	Provision pour risques	Net	Ecart Passif
Clients	-	-	-	-
Fournisseurs	-	-	-	- 789

3.13 Charges à payer

Les charges à payer se ventilent ainsi (en €) :

Factures fournisseurs à recevoir	939 721
Avoirs clients à établir	196 205
Dettes fiscales et sociales	988 936
Intérêts courus sur emprunts	127 466
Frais bancaires	8 383
Total	2 260 711

3.14 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se ventilent ainsi (en €) :

Factures à établir	65 692
Avoirs à recevoir	43 093
Créances fiscales et sociales	163 881
Total	272 666

LE TANNEUR

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Produits d'exploitation

4.1.1 Chiffre d'affaires (note 12)

Les activités de la Société se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (19 en France au 31/12/2020) et 1 en Belgique détenu par la filiale Le Tanneur Belgique SRL, ses commissionnaires-affiliés (11 en France), son réseau de magasins de type *outlet* (6 au 31/12/20), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des importateurs étrangers.

La ventilation du chiffre d'affaires se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	France	Export	Total 2019	France	Export	Total 2020
Magasins Le Tanneur (dont E-shop)	12 532	367	12 899	10 492	143	10 635
Autres distributions	7 747	1 274	9 021	4 789	817	5 806
Sous total Chiffre d'affaires commercial	20 279	1 641	21 920	15 281	960	16 241
Refacturations à Maroquinerie des Orgues	329	-	329	246	-	246
Refacturations diverses	114	60	174	149	157	306
Total Chiffre d'affaires	20 722	1 701	22 423	15 676	1 117	16 793

Les fermetures administratives des commerces décrites dans les Faits marquants de l'exercice ont fortement affecté l'activité de la Société. L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 16, 2 M€ contre 21,9 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 26% en données réelles.

Les refacturations à la filiale Maroquinerie des Orgues concernent principalement les redevances de crédit-bail immobilier et les prestations de services faisant l'objet d'une convention entre les deux sociétés.

4.1.2 Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (note 13)

Les reprises de provisions concernent les créances clients pour 19 K€ (§3.5), les provisions pour risques et charges d'exploitation pour 40 K€ (§3.10) et la dépréciation des stocks de produits finis pour 428 K€ (§3.4). Les reprises sont à rapprocher des dotations de l'exercice de 21 K€ au titre des stocks de matières

LE TANNEUR

premières et approvisionnements, de 169 K€ au titre des autres actifs circulants et de 68 K€ au titre des provisions pour risques et charges d'exploitation.

Les transferts de charges (52 K€) incluent notamment des prestations fournies sous forme d'avantages en nature au personnel pour 15 K€ et des remboursements d'assurances pour 37 K€.

4.1.3 Autres produits (note 14)

Ils correspondent aux gains de change d'exploitation (76 K€), aux revenus des contrats de licences de marques concédées (51 K€), ainsi qu'à des écarts de règlement et annulations de dettes commerciales prescrites (27 K€).

4.2 Charges d'exploitation

4.2.1 Achats de matières premières et autres approvisionnements (note 15)

Les achats d'approvisionnements ont diminué en lien avec l'activité et la décision de reporter les nouveautés de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021.

4.2.2 Autres achats et charges externes (note 16)

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2020	2019
Matières et fournitures non stockées	438 912	286 808
Sous-traitance générale	1 402 966	1 639 179
Redevances de crédit-bail	135 422	164 186
Locations et charges locatives	2 626 586	2 691 384
Entretien et réparations	229 709	299 985
Assurances	82 597	95 640
Etudes et documentations	26 653	89 225
Personnel extérieur à l'entreprise	75 502	253 795
Honoraires et commissions	1 281 171	1 356 296
Publicité, relations extérieures	777 627	785 862
Transports	538 764	514 800
Déplacements, missions et réceptions	190 719	426 387
Frais postaux, télécommunications	134 869	173 287
Services bancaires	153 212	140 160
Cotisations	106 773	127 210
Divers	9 137	3 321
Total	8 210 618	9 087 992

La diminution de ce poste s'explique par la baisse d'activité, le moindre recours aux déplacements en raison des contraintes sanitaires et par le plan d'économies décidé au cours du 2^{ème} trimestre 2020 avec notamment la renégociation de divers contrats de prestations.

4.2.3 Impôts, taxes (note 17)

Le poste s'analyse de la façon suivante :

Nature de charge (en €)	2020	2019
Impôts et taxes sur rémunérations	94 811	73 568
CET	138 985	166 084
Autres taxes	88 839	87 211
Total	322 634	326 825

LE TANNEUR

4.2.4 Charges de personnel (note 18)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

Nature de charge (en €)	2020	2019
Salaires et traitements	5 252 207	5 319 697
Charges sociales hors allègement Fillon et CICE	2 065 012	2 215 719
Allègement Fillon	(113 575)	(200 258)
Autres charges de personnel	53 376	29 178
Total	7 257 020	7 364 336

La Société avait choisi de comptabiliser le produit du CICE en diminution des charges sociales. La présentation du compte de résultat est donc impactée par le CICE au niveau du résultat d'exploitation.

4.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Ce poste est détaillé ci-dessous :

(en €)	2020	2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations	311 397	349 035
Dotations pour dépréciation des stocks	20 960	41 966
Dotations pour dépréciation des autres actifs circulants	169 043	255 458
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	14 687	67 883
Total	516 087	714 343

Ces dotations sont à rapprocher des reprises détaillées au § 4.1.2 et des postes de bilan concernés.

4.3 Résultat financier (note 19)

Les intérêts et charges assimilés incluent des intérêts pour 114 K€ relatifs au prêt de 10,5 M€ octroyé par Qatar Luxury Group – Fashion et Tolomei Participations en novembre 2020 et pour 38 K€ relatifs à l'avance en compte-courant de la filiale Maroquinerie des Orgues dans le cadre de la convention de trésorerie entre les deux sociétés (avance entièrement remboursée au 31/12/2020).

La filiale Maroquinerie des Orgues a distribué des dividendes à hauteur de 1 332 K€ (1 229 K€ en 2019).

Afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises, la Société pratique une politique de couverture de change. Cette politique lui permet de garantir, voire d'améliorer le niveau de taux de change anticipé pour ses achats. Cependant, cette politique ne permet pas de bénéficier de l'entière évolution favorable. L'écart de change entre le cours de couverture budgétaire et le cours de paiement des achats

LE TANNEUR

grâce aux instruments de couverture est comptabilisé en cycle d'exploitation. Lorsque qu'un achat est payé sans utilisation d'un instrument de couverture, l'écart de change est comptabilisé dans le cycle financier.

Les dotations aux provisions du résultat financier correspondent à une dépréciation supplémentaire de 4 K€ de la créance rattachée à la participation dans Sopadima Far East.

4.4 Charges exceptionnelles / Produits exceptionnels (note 20)

Les postes charges exceptionnelles et produits exceptionnels se détaillent ainsi :

Charges (en €)	Montant
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées	261 522
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées ou rebutées	9 653
Frais sur cessions d'immobilisations corporelles	12 281
Dotation pour dépréciation des immobilisations	355 999
Indemnités compensatoires	18 000
Autres	742
	658 196
Produits	
Indemnité de transfert de bail	400 000
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	199 870
Reprise de dépréciation des immobilisations	88 152
Autres	9 902
	697 925

Les tests de dépréciation sur les droits aux baux décrits dans le §3.1 ont donné lieu à une reprise d'un montant total de 13 K€ concernant deux magasins et à une dotation d'un montant total de 292 K€ concernant 4 autres points de vente ; soit une charge nette de 279 K€ sur l'exercice 2020.

La fermeture des magasins d'Orléans et de Lille ont conduit à des mises au rebut pour une charge totale de 124 K€.

La relocalisation du point de vente au sein du centre commercial de Vélizy 2 a entraîné la constatation d'un produit d'indemnité de transfert de bail de 400 K€ et à une charge de mise au rebut de 146 K€.

La décision de fermeture du site de Belley (Ain) et de l'aménagement de nouveaux bureaux sur le site de Savoie Technolac ayant été prise fin 2019, une dépréciation des immobilisations avait été dotée à hauteur de 75 K€. Cette provision a fait l'objet d'une reprise en 2020.

La cession au cours du 2^{ème} trimestre 2020 de deux appartements d'habitation détenus à Belley a été opérée à un prix total de 132 K€ équivalente à la plus-value dégagée.

La cession-bail opérée en 2010 sur le site immobilier de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2020 s'élève à 68 K€.

4.5 Participation des salariés et intéressement

Participation

Le résultat fiscal étant négatif, la Société n'a pas constaté de participation des salariés au titre de l'exercice.

Intéressement

Il n'y a pas d'intéressement concernant l'exercice 2020 et il n'y a pas eu de distribution relative à l'exercice 2019 (pas d'accord en vigueur).

4.6 Impôts sur les bénéfices (note 21)

Les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues fonctionnent en intégration fiscale. Une convention prévoit la constatation par chaque société de son impôt comme en absence d'intégration et un

LE TANNEUR

droit à indemnisation en cas de sortie de la filiale du groupe intégrée au titre des éventuels surcoûts fiscaux liés à son appartenance au groupe intégré.

A fin décembre, le déficit reportable propre à la société Le Tanneur & Cie avant intégration fiscale s'élève à 27 261 K€ (21 667 K€ fin 2019).

Les allègements et accroissements futurs d'impôt sont les suivants :

	Assiette	Impôt correspondant
C3S 2020	-	-
Réintégration des frais de style au stock 2020	5 430	1 520
Provision pour perte de change 2020	-	-
Ecart de conversion passif 2020	9 789	2 741
Allègements futurs d'impôt en €	15 219	4 261
Ecart de conversion actif 2020	-	-
Accroissements futurs d'impôt en €	-	-

5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit moyen est de 152 personnes (143 inscrits au 31/12/20). En équivalent temps plein, cet effectif moyen s'établit à 134 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2020
Cadres	30	29
Agents de maîtrise, techniciens	34	36
Employés	87	69
Total	151	134

5.2 Rémunération des dirigeants sociaux

Il n'y a pas eu de rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de l'entreprise.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux salariés membres de l'équipe de direction ont représenté un montant de 1 217 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 89 K€ au 31 décembre 2020 (charges sociales incluses).

5.3 Ventilation de l'impôt

Le tableau de ventilation de l'impôt est le suivant (en €) :

	Résultat avant impôts	Impôt		Résultat net	
		Théorique	Dû	Théorique	Comptable
Courant	(4 360 185)	(1 220 852)	-	(3 139 333)	(4 360 185)
Exceptionnel	39 728	11 124	-	28 604	39 728
Total	(4 320 456)	(1 209 728)	(691 216)	(3 110 728)	(3 629 240)

5.5 Engagements hors bilan

5.5.1 Engagement pour indemnités de fin de carrière

La Société ne comptabilise pas de provision pour charges destinée à faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite de ses salariés et des charges sociales afférentes.

Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de survie par sexe (tables INSEE 2014-2016) et du salaire des membres du personnel.

LE TANNEUR

Le calcul prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 2% pour les autres catégories.

Une actualisation est effectuée au taux *iBoxx Corporates AA 10+* (0,35% au 31 décembre 2020). Cet engagement s'élève à 563 K€ à la fin de l'exercice, charges sociales comprises, dont 89 K€ pour les dirigeants effectifs.

5.5.2 Crédit-bail

L'ensemble immobilier de l'usine principale de Bort-les-Orgues est financé en crédit-bail et fait l'objet d'une sous-location à la filiale Maroquinerie des Orgues. Le système d'informations mis en service début 2017 est également financés par leasing. Au 31 décembre 2020, la constatation à l'actif de ces investissements entraînerait les modifications suivantes :

(en K€)	Valeur brute	Amortissement théorique de l'exercice	Amortissement théorique cumulé	Valeur nette théorique
Logiciels	270	39	151	119
Terrain	130	-	-	130
Constructions	1 153	77	808	345
Total	1 553	116	961	592

Les engagements au titre des redevances à payer s'établissent comme suit :

(en K€)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	au cours de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total restant à payer	
	135	972	164	409	-	573	-

La redevance prise en charge au cours de l'exercice est de 135 K€.

5.5.3 Autres engagements hors bilan

- **Au titre des engagements donnés :**

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

La Société pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2020 sont indiqués à la note 3.12.2.

Pour le financement par la Banque Publique d'Investissement du CICE des exercices 2016 à 2018, la Société a procédé pour un montant total de 2 111 K€ à la cession préalable et effective des créances en germe détenues sur le Trésor Public par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

La Société a conclu une trentaine de baux commerciaux pour la location simple de locaux pour les magasins à enseigne Le Tanneur exploités en propre.

- **Au titre des engagements reçus :**

Le 29 juin 2010, le site de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

LE TANNEUR

Les prêts bancaires accordés en avril/mai 2021 d'un montant total de 4 M€ bénéficient de la garantie par l'Etat de 90% conformément à l'article 6 de la loi de finances rectificative n°2020-289 du 23 mars 2020.

L'actionnaire majoritaire Tolomei Participations s'est porté caution au bénéfice de la Société :

- auprès d'un établissement bancaire à hauteur de 60% d'une ligne de couverture de change de 500 K€ et d'une ligne de crédits et remises documentaires de 950 K€
- pour l'emprunt bancaire de 300 K€ souscrit en cours d'exercice afin de financer les investissements dans le domaine digital. Le capital restant à rembourser s'élève à 269 K€ au 31/12/2020.

5.6 *Entreprises liées*

Le Tanneur & Cie est consolidée en intégration globale au sein du groupe Tolomei Participations. Les soldes et transactions d'importance significative avec les sociétés liées sont les suivants pour l'exercice (en €) :

Postes de Bilan	Montant brut	Dépréciations	Montant net
Créances rattachées à des participations	205 986	(205 986)	-
Prêts	65 767	(65 767)	-
Créances clients et comptes rattachés	502 107	(281 679)	220 428
Autres créances	870 590	(72 332)	798 258
Emprunts et dettes financières diverses	(3 032 055)		(3 032 055)
Dettes fournisseurs	(296 472)		(296 472)
Autres dettes	(30)		(0)

Postes de Compte de résultat	Montant
Production vendue de biens	292 294
Prestations de services et cessions d'approvisionnements	257 502
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)	(323 049)
Autres achats et charges externes	(723 287)
Salaires et traitements	119 071
Dotations d'exploitation aux provisions sur actif circulant	(121 880)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 331 649
Autres intérêts et produits assimilés	(70 086)
Dotations financières aux provisions	(3 912)
Intérêts et charges assimilées	(37 527)
Impôts sur les bénéfices	737 454

5.7 *Parties liées*

Une convention de prestations de services a été signée le 29 décembre 2017 par Le Tanneur & Cie avec la société Tolomei Participations pour une assistance dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'organisation, de l'informatique, des systèmes d'information et de la gestion.

Au titre de cette convention, Tolomei Participation a facturé en 2020 un montant de 142 K€ à Le Tanneur & Cie (prestations de services et primes d'assurances).

Une convention de mise à disposition de locaux a été signée le 2 mai 2018 par Le Tanneur & Cie avec la société Tolomei Participations pour la sous-location des locaux parisiens de la Société. Au titre de cette convention, Tolomei Participations a facturé en 2020 un montant de loyers et de charges locatives de 536 K€ à Le Tanneur & Cie.

A la suite d'une convention de prêt de trésorerie signée en novembre 2020, l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations ont réalisé au bénéfice de

LE TANNEUR

Le Tanneur & Cie des avances d'un montant respectif de 7,5 M€ et de 3 M€ visant à sécuriser la situation de trésorerie de la Société. Les principales conditions en sont les suivantes :

- Date de remboursement : 31 décembre 2021, étant précisé que les parties à la convention de prêt se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois + 750 points de base. Les intérêts sont capitalisés annuellement.

Les autres transactions effectuées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.8 Evénements postérieurs à la clôture

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le décret n° 2021-99 du 30 janvier 2021 a prescrit la fermeture des centres commerciaux non alimentaires ayant une surface de plus de 20 000 m² puis ceux de plus de 10 000 m² dans les départements sous surveillance renforcée : 8 magasins en propre à l'enseigne Le Tanneur, certains grands magasins et détaillants revendeurs de la marque ont été touchés par cette mesure. Un nouveau confinement est ensuite entré en vigueur dans une vingtaine de départements à partir du 20 mars 2021 puis sur tout le territoire métropolitain à partir du 3 avril 2021 pour au moins 4 semaines.

La Société a mis en place un nouveau dispositif d'activité partielle.

Ces événements ainsi que l'instauration d'un couvre-feu ont été pris en compte par la Société dans l'estimation de ses principales estimations comptables, notamment pour l'évaluation des dépréciations des droits aux baux et des stocks de produits finis.

En 2021, il a été décidé de convertir les prêts garantis par l'Etat accordés à la Société-mère et à sa filiale Maroquinerie des Orgues pour un montant total de 9,05 M€ en emprunts amortissables jusqu'en avril/mai 2026 avec franchise de remboursement de capital jusqu'en mai/juin 2022.

LE TANNEUR

6 Tableau des filiales et participations (clôture du 31/12/2020)

Filiales	Pays	Devise	Capital (en devises)	Capitaux propres autres que le capital (en devises)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus Brut (€)	Valeur comptable des titres détenus Net (€)	Prêts et avances consentis non remboursés (€)	Montant des cautions et avals données par la Société (€)	CA (HT) du dernier exercice (K€)	Résultat du dernier exercice social (K€)	Dividendes nets encaissés (€)	Observations (cours de change moyen)
A) Filiales détenues à plus de 50 %													
Sopadima Far East	Hong-Kong	HKD	5 343 690	-6 718 905	100,00	0	0	205 986	-	-	-39	-	8,85
Maroquinerie des Orgues	France	EUR	1 325 500	5 800 606	100,00	5 302 000	5 302 000	691 216	-	33 937	1 747	1 331 649	-
Le Tanneur Belgique	Belgique	EUR	18 600	-323 268	100,00	18 600	18 600	67 697	-	449	-79	-	-
Le Tanneur Spain	Espagne	EUR	3 000	-58 811	100,00	3 000	3 000	30 853	-	-	-59	-	-
Merlines Maroquinerie	France	EUR	50 000	-10 580	100,00	50 000	50 000	-	-	-	-11	-	-
B) Filiales détenues entre 10 et 50 %													

DEPUIS 1898

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

COMPTES CONSOLIDÉS.

31 décembre 2020.

(En K€)

Bilan Consolidé

Actif	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	4 199	3 554
Immobilisations corporelles	3 974	3 121
Immobilisations financières	487	418
Actif immobilisé	8 660	7 093
Stocks et en-cours	12 084	13 003
Créances clients et comptes rattachés	4 074	5 440
Actifs d'impôts différés	662	663
Autres créances	924	932
Disponibilités	18 772	5 152
Actif circulant	36 516	25 190
Comptes de régularisation	749	766
Total Actif	45 925	33 049

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel	12 144	12 144
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 642	12 642
Réserves	-13 451	-10 911
Résultat Groupe	-3 255	-2 575
Capitaux propres - Part du groupe	8 080	11 300
Provisions pour risques et charges	2 823	3 065
Emprunts et dettes financières	21 323	1 144
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 850	10 107
Dettes fiscales et sociales	6 008	5 493
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95	136
Autres dettes	290	1 462
Dettes	34 566	18 341
Comptes de régularisation	456	344
Total Passif	45 925	33 049

LE TANNEUR

Compte de résultat Consolidé

(En K€)

Compte de résultat	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	16 381	22 101
Production vendue	33 987	41 616
Chiffre d'affaires	50 368	63 717
Production stockée	-257	212
Subventions d'exploitation	23	60
Reprises sur provisions	956	999
Autres produits	229	236
Produits d'exploitation	951	1 506
Achats et variations de stocks	17 352	24 967
Autres achats et charges externes	14 726	18 631
Impôts et taxes	933	951
Charges de personnel	20 053	21 165
Dotations aux amortissements des immobilisations	895	878
Dotations aux provisions pour risques et charges	233	321
Autres provisions et charges d'exploitation	155	718
Charges d'exploitation	54 348	67 631
Résultat d'exploitation	-3 028	-2 407
Produits financiers	7	39
Charges financières	261	169
Résultat financier	-254	-130
Résultat courant avant impôt	-3 282	-2 537
Produits exceptionnels	688	1 155
Charges exceptionnelles	660	1 218
Résultat exceptionnel	28	-63
Impôt sur le résultat	1	-25
Résultat des sociétés intégrées	-3 255	-2 575
Résultat d'ensemble consolidé	-3 255	-2 575
Résultat groupe	-3 255	-2 575
Résultat par action	- 0,27 €	- 0,21 €
Résultat dilué par action	- 0,27 €	- 0,21 €

LE TANNEUR

Tableau de flux de trésorerie consolidé

(En K€)

Tableau de flux de trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	-3 255	-2 575
Amortissements et provisions	921	264
Variation des impôts différés	1	-25
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-310	604
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-2 643	-1 732
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 533	4 685
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-4 176	2 953
Acquisition d'immobilisations	-3 002	-1 011
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	582	353
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 420	-658
Emissions d'emprunts	20 476	445
Remboursements d'emprunts	-299	-279
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	20 177	166
Incidence des variations de cours des devises	35	-4
Variations de trésorerie	13 617	2 456
Trésorerie d'ouverture	5 136	2 679
Trésorerie de clôture	18 753	5 136

La variation favorable de la trésorerie provient notamment des prêts bancaires garantis par l'Etat obtenus en cours d'exercice pour un montant de 9,05 M€ et de l'avance en compte-courant d'un montant total de 10,5 M€ consentie par Qatar Luxury Group - Fashion (actionnaire minoritaire) et Tolomei Participations (actionnaire majoritaire).

LE TANNEUR

Tableau de variation des capitaux propres

(En K€)

Capitaux propres	Capital	Réserves	Résultats	Autres	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres N-2	12 144	5 499	-3 719	-40	13 885	
Affectation en réserves		-3 719	3 719			
Résultat N-1			-2 575		-2 575	
Variations des écarts de conversion				-3	-3	
Autres variations		-7			-7	
Capitaux propres N-1	12 144	1 773	-2 575	-43	11 300	
Affectation en réserves		-2 575	2 575			
Variation de capital						
Résultat N			-3 255		-3 255	
Variations des écarts de conversion				16	16	
Autres variations		19			19	
Capitaux propres N	12 144	-783	-3 255	-27	8 080	

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le Tanneur & Cie (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») créent et distribuent la marque de maroquinerie Le Tanneur. Le Groupe fabrique également des produits de maroquinerie en sous-traitance pour des donneurs d'ordres sur ses sites de production historiques corréziens de Bort-les-Orgues.

1 Faits caractéristiques

L'exercice 2020 a été marqué essentiellement par les évènements suivants :

Incidence de l'épidémie COVID-19

La crise sanitaire a eu une incidence significative sur l'activité du groupe Le Tanneur & Cie à partir de la mi-mars 2020 et donc sur les comptes consolidés de l'exercice :

- Pour Maroquinerie des Orgues, le confinement général des personnes a conduit à la suspension de l'activité des deux ateliers corréziens à partir du 17 mars 2020. L'activité a commencé à reprendre partiellement à partir du mois d'avril, tout d'abord pour une production interne de masques. L'absentéisme, la prise en compte des mesures sanitaires dans l'organisation de la production et la fermeture prolongée de certains fournisseurs ont entamé la rentabilité du premier semestre.

- Pour la marque Le Tanneur, la première consigne de fermeture des commerces de produits non essentiels (arrêté du 15 mars 2020) a concerné tous les magasins à enseigne Le Tanneur et les revendeurs de la marque jusqu'au 11 mai. Seul le site E-commerce www.letanneur.com est resté actif. Après la réouverture des commerces, le niveau d'activité a continué de souffrir d'une baisse de trafic, particulièrement dans les zones bénéficiant habituellement d'une fréquentation touristique importante.

Une seconde fermeture administrative est ensuite intervenue du 4 au 27 novembre 2020.

Les impacts de l'épidémie sur les activités du Groupe affectent l'ensemble du compte de résultat et du bilan consolidés et certains éléments ne peuvent être isolés (soit parce que leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit parce que les impacts sont difficiles à isoler des autres évolutions de la période). L'information donnée porte sur les seuls effets de l'événement sur les comptes de résultat et de bilan consolidés jugés pertinents et non sur l'ensemble de ceux-ci, selon l'approche ciblée autorisée par l'Autorité des Normes Comptables (« ANC »). L'ensemble des charges et produits liés à l'épidémie ont été constatés en résultat d'exploitation, conformément aux recommandations de l'ANC.

Le contexte de la crise sanitaire est la raison de la réduction du chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 50,4 M€, en recul de -13,3 M€ soit de -21% par rapport à l'exercice précédent. Il explique également la baisse du résultat courant du Groupe qui s'établit à une perte de -3,3 M€ en dégradation de -0,8 M€ par rapport à l'année 2019.

Au niveau du bilan, le principal impact est une hausse de l'endettement financier net qui passe d'un montant nul au 31 décembre 2019 à 2,6 M€ au 31 décembre 2020.

LE TANNEUR

Le Groupe a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour la majorité du personnel ;
- Obtention de prêts garantis par l'Etat pour un montant de 9,05 M€ ;
- Report de paiement de charges sociales et d'échéances de loyers de plusieurs mois au cours du 2^{ème} trimestre ;
- Report d'échéances de crédit-bail et de dettes fournisseurs de plusieurs mois au cours du 2^{ème} trimestre ;
- Obtention de nouveaux emprunts (800 K€) ;
- Mise en place d'un plan d'économies visant à diminuer le point mort de la marque Le Tanneur incluant en particulier (i) le report des nouveautés de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021 pour éviter des invendus et réaliser des économies de frais de création et de communication, (ii) l'allégement de la structure avec le départ de 20 personnes, (iii) la diminution des charges externes notamment par la renégociation des contrats de prestations, (iv) la résiliation des baux des magasins déficitaires d'Orléans, Lille en 2020 et du centre commercial de La Valentine à Marseille à compter de fin janvier 2021, (v) le transfert en juin de la vingtaine de salariés du site devenu vétuste de Belley (01) dans de nouveaux bureaux près de Chambéry, plus modernes, plus accessibles et moins onéreux ;
- Avances en compte-courant d'un montant de 7,5 M€ de la part de l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et de 3 M€ de part de l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations. Ces avances portent intérêt à Euribor 12 mois + 750 points de base et ont une date de remboursement prévue le 31 décembre 2021, étant précisé que les prêteurs se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord.

Continuité d'exploitation

Du fait de ces mesures et de la situation prévisionnelle du Groupe, le Management estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause. En particulier, le remboursement éventuel des 10,5 M€ de comptes courants d'actionnaires au 31 décembre 2021 ne créerait pas une situation de cessation des paiements compte tenu :

- des fortes perspectives de croissance de l'activité de Maroquinerie des Orgues qui compensent en partie les besoins de trésorerie de la marque Le Tanneur, de nouveau impactée par les mesures sanitaires ;
- des différés de remboursement jusqu'en mai/juin 2022 des emprunts garantis par l'Etat ;
- des financements disponibles (réserve Dailly de 4,5 M€ auprès de la BAMI).

Le Tanneur : poursuite de la premiumisation de la marque

Au cours des trois dernières années, l'offre produits a été profondément renouvelée pour la rendre en adéquation avec la plateforme de marque : contemporaine et élégante, elle allie la modernité du chic français au savoir-faire historique de maître maroquinier de Le Tanneur. Les lignes actuelles de produits ont reçu un excellent accueil, notamment celles de sacs femme. La crise COVID-19 a certes freiné la relance de la marque Le Tanneur mais ne l'a pas détournée de sa démarche de *premiumisation*. L'activité a ainsi été favorisée par :

- l'accélération de la transformation digitale avec l'internalisation avec succès du E-shop à partir de fin février 2020 grâce à la constitution d'une équipe digitale experte et le démarrage du premier market-place sur Amazon en novembre. Le site www.letanneur.com a doublé ses ventes annuelles avec une surperformance particulièrement remarquable en fin d'année ;
- le développement de lignes de produits Made in France, en particulier le sac « Madeleine » très premium qui est la quintessence du savoir-faire de maître maroquinier de Le Tanneur : cuir d'exception en provenance d'une tannerie d'Espelette, bijou métallique ciselé dans le Bugey, région natale de la marque ;
- le déploiement du nouveau concept de magasin « La Maison » dans les boutiques de la rue Caumartin et de Vélizy à Paris ainsi qu'à la Part-Dieu à Lyon pour une mise en avant des produits conforme à la plateforme de marque ;

LE TANNEUR

- l'optimisation du parc de magasins en France avec la relocalisation en septembre du magasin Le Tanneur au sein du centre commercial de Vélizy 2 pour un meilleur emplacement et l'ouverture au 4^{ème} trimestre d'un point de vente dans une nouvelle extension positionnée haut de gamme du centre commercial de La Part Dieu à Lyon ;
- le recrutement en début d'année d'une nouvelle force de vente pour parfaire la couverture du marché français et regagner la confiance des détaillants multimarques ;
- la limitation de la pratique des promotions commerciales pour présenter les produits à leur vraie valeur ;
- l'arrivée d'une directrice internationale pour entamer un déploiement à l'étranger avec des partenaires de qualité ;
- l'ouverture en novembre de deux premiers corners espagnols en concession au concept « La Maison » chez El Corte Inglés à Barcelone et à Palma de Majorque.

Maroquinerie des Orgues : rentabilité préservée grâce à une amélioration générale des process et le retour à une demande croissante des donneurs d'ordres

En dépit d'une baisse d'activité concentrée sur le premier semestre, la rentabilité de la filiale a été préservée grâce à des mesures d'adaptation rapides, le retour à une demande croissante des donneurs d'ordres et une amélioration générale de l'organisation industrielle, dans la continuité de la démarche entreprise depuis ces trois dernières années sur les deux sites corréziens.

Merlines Maroquinerie SARL, une filiale détenue à 100% par la Société-mère Le Tanneur & Cie a été créée le 2 décembre 2020, pour une activité de production de composants semi-finis à Monestier-Merlines (Corrèze) destinée à soutenir cette croissance.

2 Règles et méthodes comptables

Le Tanneur & Cie, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 7 rue Tronchet 75008 Paris. La Société est immatriculée au RCS sous le numéro 414 433 797 RCS Paris et est cotée sur Euronext Growth Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 reflètent la situation comptable de Le Tanneur & Cie et de ses filiales. Le 28 avril 2021, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 et a donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2021.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après.

2.1 Principes généraux

2.1.1 Base de préparation des comptes

Les comptes du groupe Le Tanneur & Cie sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

Les comptes des sociétés étrangères consolidés, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

LE TANNEUR

2.1.2 Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services ou métiers qui est individualisé au sein de l'entreprise ou de ses filiales.

2.1.3 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation de comptes consolidés conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et ses passifs. Les résultats réalisés peuvent *in fine* diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes, notamment liées au contexte économique tel qu'évoqué au paragraphe 1.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture concernent :

- les tests de dépréciation sur les droits aux baux, basés sur des estimations de flux de trésorerie futurs ;
- l'estimation des provisions relatives aux engagements de départ en retraite, incluant des hypothèses actuarielles ;
- la dépréciation des stocks de produits finis de la marque Le Tanneur qui est basée sur des estimations de prix et de perspectives de vente en lien avec l'obsolescence commerciale des articles.

2.2 Principes et méthodes de consolidation

2.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Toutes les sociétés significatives dans lesquelles Le Tanneur & Cie exerce le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux à la date de leur clôture et mis en accord avec les principes comptables retenus par le Groupe.

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Raison sociale Adresse	Fraction du capital détenu	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation
Le Tanneur & Cie SA 7 rue Tronchet 75008 Paris, France	100%	100%	Société-mère
Maroquinerie des Orgues SAS 1070 avenue de la Gare 19110 Bort-les-Orgues, France	100%	100%	Intégration globale
Sopadima Far East RM. 3, 8/F., Yue Xiu Bldg., 160-174 Lockhart Road, Wan Chai, Hong Kong	100%	100%	Intégration globale
Le Tanneur Belgique SRL Galerie du Roi, 22 1000 Bruxelles, Belgique	100%	100%	Intégration globale
Le Tanneur Spain SL Calle Claudio Coello, 19, 1º, 28001 Madrid, Espagne	100%	100%	Intégration globale

LE TANNEUR

Merlines Maroquinerie SAS 100% 100% Intégration globale
ZAC du Vieux Chêne
19340 Monestier-Merlines, France

Les filiales Le Tanneur Spain (ouverture de « corners » chez El Corte Inglés à Barcelone et Palma de Majorque) et Merlines Maroquinerie (production de composants semi-finis à Monestier-Merlines) ont été créées au cours de l'exercice, sans impact significatif sur les comptes de l'exercice.

2.2.3 Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entreprise, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur juste valeur, aux actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsqu'il est positif, au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif.

2.2.4 Conversion des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement de la Société-mère et des filiales situées en France et en Belgique est l'euro. Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- pour le bilan par application du taux de clôture,
 - pour le compte de résultat, par application du taux moyen de l'exercice.
- Les taux moyens de l'exercice sont calculés sur la base de la moyenne des taux moyens mensuels. L'écart de conversion en résultant est affecté en situation nette au poste « Écarts de conversion ».

Les taux de conversion en euros suivants ont été utilisés :

Monnaies de fonctionnement	Taux de clôture	Taux moyen 1/01/20 - 31/12/20	Filiales concernées
1 HKD	0,105106	0,112973	Sopadima Far East

Les opérations réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des opérations. Les créances et dettes exprimées en devises sont converties aux cours de ces devises à la date du 31 décembre, les pertes et gains non réalisés résultant de cette conversion étant enregistrés au compte de résultat.

Les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les produits de cession.

2.2.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'apport ou leur coût d'acquisition.

Elles comprennent principalement :

- des droits aux baux et droits d'entrée relatifs aux magasins gérés par le Groupe dont la durée d'utilité est considérée comme indéfinie et donc ne faisant pas l'objet d'amortissement ;
- des logiciels amortis linéairement sur une durée de 1 à 7 ans, selon leur nature ;
- d'autres immobilisations incorporelles, amorties linéairement sur 1 an.

S'agissant des droits aux baux et des droits d'entrée, des tests de dépréciation sont réalisés annuellement ainsi que lors de l'apparition d'indices de perte de valeur, incluant des performances inférieures aux prévisions.

LE TANNEUR

Les tests de dépréciation sont réalisés par magasin considéré comme l'unité génératrice de trésorerie.

Les modalités des tests de dépréciation appliquées par le Groupe incluent les étapes suivantes :

- Comparaison de la valeur nette comptable des droits aux baux et droits d'entrée avec leur valeur d'utilité basée sur une approche de flux futurs de trésorerie actualisés ;
- Dans le cas où l'étape précédente fait apparaître une perte de valeur, une évaluation de la valeur de marché (valeur patrimoniale) est réalisée par un expert immobilier indépendant.

La dépréciation comptabilisée est déterminée en fonction de la plus élevée des valeurs d'utilité ou de marché (expert immobilier).

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés.

2.2.6 Immobilisations corporelles

Valeur brute

Les immobilisations figurent au bilan consolidé pour leur valeur d'acquisition ou leur coût de production.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement sont présentées à l'actif conformément à la méthode préférentielle. La dette correspondante est inscrite en passif financier.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux réalisés pour une augmentation ou la prolongation de la durée d'utilisation du bien.

Amortissements

Les amortissements sont généralement pratiqués sur les durées normales d'utilisation suivantes :

constructions industrielles	15 à 20 ans
installations générales, agencements (1)	5 à 10 ans
matériel et outillage	5 à 10 ans
matériel de bureau	5 ans
meublé	5 à 10 ans
matériel informatique	3 à 5 ans

(1) : le début de l'amortissement des agencements relatifs aux magasins n'est pratiqué qu'à compter de la date d'ouverture de ces derniers.

2.2.7 Stocks

Les matières et marchandises sont valorisées à leur coût de revient complet qui comprend le prix d'achat augmenté de tous les frais d'approche (port, frais de douane, assurance).

Les encours de production sont valorisés à leur prix de revient en fonction de leur stade d'avancement dans le cycle de production.

Les produits finis sont valorisés au coût moyen pondéré.

Une dépréciation est dotée dans le cas de faible rotation ou d'obsolescence liée aux changements de collection afin de prendre en compte l'écart entre le coût d'entrée et la valeur nette de réalisation.

Certains produits de la marque Le Tanneur peuvent avoir une obsolescence commerciale rapide compte tenu de la fréquence des nouvelles collections définies à l'occasion de chacune des saisons Été et Hiver. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en magasins d'usines, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation en lien avec leur fin de vie commerciale avec des taux de provisionnement de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans. Les

LE TANNEUR

perspectives d'écoulement de ces références en fonction de l'évolution prévisible de l'activité peuvent conduire à une dotation pour dépréciation supplémentaire.

2.2.8 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une actualisation financière lorsque l'impact de cette actualisation est significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation.

2.2.9 Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières divers » mais sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

2.2.10 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte :

- des différences temporaires apparaissant entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs
- des retraitements de consolidation
- des reports déficitaires susceptibles de générer des économies d'impôts.

Les impôts différés actifs ne sont inscrits au bilan que dans la mesure où la Société ou le Groupe d'intégration fiscale a l'assurance raisonnable de les récupérer les exercices suivants.

Ils sont calculés selon la méthode du report variable et ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liés aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

2.2.11 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ;
- il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- et le montant de la provision peut être évalué de manière fiable.

Ces provisions comprennent notamment les engagements d'indemnités de fin de carrière que le Groupe évalue selon la méthode rétrospective en fonction des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Cette valeur actualisée de l'obligation future de l'employeur évolue en fonction de l'augmentation future des salaires, du taux de rotation du personnel et d'une actualisation financière. Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière sont pris en compte de résultat de manière étalée selon la méthode du corridor. Cette méthode permet de ne pas enregistrer les pertes et les gains actuariels qui n'excèdent pas 10% de la valeur la plus élevée, en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime. Elle impose d'enregistrer en résultat l'éventuel excédent, de manière étalée sur la durée d'activité résiduelle attendue des bénéficiaires du régime de l'entreprise.

LE TANNEUR

2.2.12 Reconnaissance des produits

Les ventes du Groupe incluent principalement :

- la vente des produits Le Tanneur (activité « Marque Le Tanneur ») réalisées d'une part en direct via le réseau de magasins / affiliés du Groupe et d'autre part via des chaînes de grands magasins et des détaillants multimarques ;
- la vente de produits fabriqués en sous-traitance pour le compte de donneurs d'ordres (activité « Fabrication en sous-traitance »).

Pour l'ensemble de ces activités, les ventes sont comptabilisées à la date du transfert du contrôle intervenant à la date de remise ou livraison des produits aux clients.

Les ventes sont présentées nettes de toutes formes de remises et ristournes.

2.2.13 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle courante du Groupe.

Le Groupe classe notamment sous cette rubrique :

- les pertes et gains sur cessions d'actifs immobiliers ;
- les charges exceptionnelles qui pourraient résulter des tests de dépréciation ;
- les gains ou pertes sur litiges exceptionnels ;
- les coûts de restructuration.

2.2.14 Résultats par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période. Le nombre moyen d'actions en circulation est présenté hors actions d'autocontrôle.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

2.2.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer son risque de change sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

LE TANNEUR

3 Notes sur le bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K€)	31/12/19	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/20
Logiciels	(1) 782	183	(60)	(1) 905
Droits aux baux et droits d'entrée	3 641	1 107	(261)	4 486
Fonds de commerce	8	-	-	8
Total	4 431	1 289	(322)	5 399

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et de celle de l'ERP de la marque Le Tanneur pour 270 K€, ainsi que du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€

Amortissements et dépréciations (en K€)	31/12/19	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/20
Logiciels	(1) 493	105	(60)	(1) 537
Droits aux baux et droits d'entrée	384	292	(13)	663
Total	877	481	(158)	1 200

(1) dont retraitement de la location-financement du logiciel de gestion des points de vente au détail pour 21 K€ et de celle de l'ERP de la marque Le Tanneur pour 153 K€, ainsi que du leasing du logiciel couplé à une presse numérique pour 14 K€

Les acquisitions concernent :

- le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de Cannes repris à l'ancien partenaire affilié en mai 2020 ;
- les droits d'entrée des magasins des centres commerciaux de Vélizy 2 à Paris (relocalisation) et de La Part Dieu à Lyon ;
- l'internalisation du site www.letanneur.com lancé en février 2020 ;
- les logiciels développés pour l'externalisation de la paie de la Société-mère et pour la gestion du market-place Amazon.

Les sorties sont relatives aux droits aux baux et d'entrée des magasins fermés en 2020 (Orléans, Lille et l'ancien emplacement de Vélizy 2) et à l'ancien site Internet.

Les marques, acquises lors de la création du Groupe, ne sont pas valorisées.

Les droits aux baux des magasins sont traités comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation par magasin selon la méthodologie décrite au § 2.2.5 des règles et méthodes comptables.

Les valeurs d'utilité sont basées sur les données du budget déterminées individuellement par magasin tenant compte d'une estimation des mesures sanitaires connues lors de l'arrêté des

LE TANNEUR

comptes. Ces prévisions sont ensuite projetées sur un horizon de 5 ans avec des hypothèses de croissance homogènes.

Les valeurs d'utilité au 31 décembre 2020 intègrent les hypothèses suivantes :

	2019	2020
Horizon des prévisions	5 ans	5 ans
Taux de croissance à l'infini	1,5%	1,5%
Taux de WACC	8,5%	8,5%

Les hypothèses de WACC et de taux de croissance retenues pour la clôture au 31 décembre 2020 reflètent les plans du management et ont été établies en cohérence avec celles appliquées par les groupes opérant dans le secteur de la distribution et de la maroquinerie.

Les tests de dépréciation réalisés ont donné lieu à une reprise d'un montant total de 13 K€ concernant deux magasins et à une dotation d'un montant total de 292 K€ concernant 4 autres points de vente ; soit une charge nette de 279 K€ sur l'exercice 2020.

Au niveau de chaque magasin, une variation raisonnable d'hypothèse n'engendrerait pas de dépréciation significative.

Une variation de 0,5 point du taux de croissance ou du WACC aurait l'impact suivant en termes de dépréciation :

	Variation de la dépréciation en K€
WACC +0,5%	+50 (dépréciation supplémentaire)
WACC -0,5%	-31
Taux de croissance +0,5%	-28
Taux de croissance -0,5%	+39

Il convient de noter qu'une baisse structurelle de 10% des prévisions de chiffre d'affaires (elles-mêmes établies sur une base initiale de 90% du réel 2019), conduirait à une dépréciation supplémentaire estimée à 448 K€ concernant 4 points de vente.

3.2 Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (en K €)	31/12/19	Acquisitions	Cessions ou sorties	31/12/20
Terrains	(1) 315	-	-	(1) 315
Constructions	(2) 1 490	-	(2)	(2) 1 487
Instal. techniques, matériel et outillage	(3) 5 363	463	(129)	(3) 5 697
Autres immobilisations corporelles	(4) 7 891	1 367	(548)	(4) 8 710
Immobilisations en cours	254	(187)	-	67
Total	15 313	1 643	(679)	16 277

(1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 144 K€

(2) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 1 249 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€

(3) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel de la Fabrication en sous-traitance de 1 286 K€

(4) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel informatique, de transport, des agencements et du mobilier pour 53 K€

LE TANNEUR

Amortissements (en K €)	31/12/19	Dotations	Cessions ou sorties	31/12/20
Terrains	93	11	-	104
Constructions	(1) 1 065	77	(2)	(1) 1 140
Instal. techniques, matériel et outillage	(2) 4 078	340	(128)	(2) 4 290
Autres immobilisations corporelles	(3) 6 956	351	(538)	(3) 6 769
Total	12 192	780	(668)	12 303

- (1) dont retraitement des crédits-baux immobiliers de Bort-les-Orgues pour 903 K€ et d'un crédit-bail pour agencement de 60 K€
- (2) dont retraitement de crédits-baux mobiliers pour du matériel industriel de la Fabrication en sous-traitance de 1 004 K€
- (3) dont retraitement de de crédits-baux mobiliers pour du matériel informatique, de transport, des agencements et du mobilier pour 53 K€

Les principales propriétés immobilières du Groupe sont :

- un ensemble immobilier industriel situé au lieu-dit « le ruisseau perdu » à Bort-les-Orgues (19110) d'une superficie totale de 28a 84ca comprenant un bâtiment de 640 m²
- un ensemble immobilier industriel à Belley (01300) d'une superficie de 94a 16ca comprenant deux bâtiments d'une surface totale estimée à 6 492 m².

Le Tanneur & Cie loue à un établissement financier en crédit-bail un ensemble immobilier au 1070 avenue de la Gare à Bort-les-Orgues (19110) d'une superficie totale de 1ha 94a 37ca comprenant quatre bâtiments d'une surface totale estimée à 6 350 m².

Le Groupe a conclu des contrats de baux immobiliers, principalement pour son réseau de magasins à enseigne Le Tanneur. Le bail des bureaux du siège social de la Société-mère à Paris a été conclu par l'actionnaire majoritaire, Tolomei Participations, qui lui sous-loue une quote-part au prorata de la surface occupée.

Il n'existe pas de charge majeure pouvant peser sur ces immobilisations (dépollution, démantèlement, ...).

Au cours de l'année 2020, les investissements du Groupe ont concerné principalement :

- des matériels et agencements industriels de la filiale Maroquinerie des Orgues ;
- l'aménagement au nouveau concept « La Maison » du magasin Le Tanneur du centre commercial Edouard 7 de la rue Caumartin à Paris, du point de vente relocalisé de Vélizy 2 en région parisienne, de l'emplacement inauguré à Lyon Part Dieu et des 2 corners ouverts dans les grands magasins espagnols El Corte Ingles ;
- les immobilisations corporelles acquises à l'occasion de la reprise du magasin Le Tanneur à l'ancien partenaire affiliée de Cannes ;
- les installations des nouveaux bureaux de la Société-Mère à Savoie Technolac près de Chambéry ;
- le changement de serveurs informatiques de la Société-Mère qui bénéficient désormais d'un hébergement plus sécurisé auprès d'un prestataire spécialisé.

Les sorties correspondent principalement à la fermeture des magasins d'Orléans et Lille, à la relocalisation du point de vente au sein du centre commercial de Vélizy 2, à la mise au rebut de l'aménagement du corner femme du Printemps Haussmann, au déménagement du site de Belley (Ain) et à la cession de deux appartements d'habitation.

LE TANNEUR

3.3 Immobilisations financières

(en K€)	Brut			Dépréciations		
	31/12/19	Augmentation	Diminutio n	31/12/20	31/12/19	31/12/20
Prêt à Le Tanneur International China	66	-	-	66	66	66
Dépôts de garantie	404	83	(15)	472	-	-
Cautionnements	14	1	-	15	-	-
Total	483	84	(15)	553	66	66

Le prêt à la société Le Tanneur International China entièrement déprécié au 31 décembre 2020. La variation des dépôts de garantie est en lien avec l'évolution des baux commerciaux de la Société-Mère au cours de l'exercice : nouveaux contrats des magasins de Cannes, Lyon Part Dieu et Vélizy 2 et des bureaux de Savoie Technolac, résiliation du bail du magasin de Lille.

3.4 Stocks

Les principales composantes du stock sont les suivantes :

(en K€)	2019			2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	5 095	(816)	4 278	3 879	(690)	3 189
En-cours	1 060	-	1 060	610	-	610
Produits finis	9 396	(1 732)	7 665	9 590	(1 303)	8 286
Total	15 550	(2 548)	13 003	14 078	(1 993)	12 084

La diminution des stocks de matières premières et composants provient principalement de la filiale Maroquinerie des Orgues. Le stock brut de produits finis du 31 décembre 2020 a augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison du report des nouveautés Le Tanneur de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021 (cf. faits caractéristiques de l'exercice). La baisse de la dépréciation du stock de produits finis s'explique par la diminution des stocks de références sorties de collection et fait suite à des sorties de collection significatives réalisées au cours des deux exercices précédents du fait du renouvellement de l'offre produits.

Pour les produits finis de la marque Le Tanneur, l'appartenance d'une référence à la collection en vigueur détermine son mode de distribution. Les références sorties de collection sont dans un premier temps soldées, le cas échéant écoulées en *outlets*, ventes privées, etc. Elles font l'objet d'une dépréciation avec des taux de provisionnement forfaitaires de 30% entre 6 mois et un an après leur sortie de collection, 60% entre un an et 18 mois, 90% entre 18 mois et 2 ans.

Sur la base de situations spécifiques représentant des niveaux de stocks anormalement élevés avec des perspectives d'écoulement supérieures à la normale, des provisions complémentaires sont déterminées en fonction des positions estimées au 31 décembre n+1 (quantités et durée de déclasserment à cette date).

A ce titre, la provision de 474 K€ comptabilisée au 31 décembre 2019 afin de prendre en compte le surstock important de produits saisonniers de la collection Printemps-Eté 2019, a été reprise sur

LE TANNEUR

l'exercice 2020 et il n'a pas été nécessaire de constater une nouvelle provision complémentaire au 31 décembre 2020.

3.5 Créances

Au 31 décembre 2020, la ventilation des créances brutes par nature et par date d'échéance est la suivante :

(en K€)	Montant Brut	1 an au plus	Plus de 1 an
Créances clients et comptes rattachés	4 421	4 421	-
Actif d'impôt différé	662	-	662
Créances sociales	74	68	6
Créances fiscales	282	282	-
Créances fiscales CICE	221	125	96
Comptes courants débiteurs	5	5	-
Débiteurs divers	347	347	-
Total	6 011	5 247	764

Au cours du 1^{er} semestre 2020, Maroquinerie des Orgues a eu ponctuellement recours à la cession de créances professionnelles dites « loi Dailly ». A la date de clôture, il n'y a aucune créance escomptée.

Les actifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

(en K€)	Engagement indemnités fin carrière
Au 31 décembre 2019	663
Montant comptabilisé en résultat net	(1)
Au 31 décembre 2020	662

Depuis 2011, les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues constituent un groupe d'intégration fiscale. A fin décembre 2020, le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 18 388 K€. Par ailleurs, Le Tanneur & Cie dispose d'un montant déficit ante intégration de 207 K€ qui ne pourra être imputé que sur ses propres bénéfices fiscaux.

Le Groupe a estimé qu'il ne disposerait pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ses pertes fiscales pourraient être imputées à court-terme. En conséquence, seul l'impôt différé relatif à

LE TANNEUR

l'engagement d'indemnités de fin de carrière a été conservé à l'actif pour un montant de 662 K€ fin 2020 compte tenu de son échéance long terme.

Les créances fiscales de CICE, relatives aux exercices 2016 à 2018, sont diminuées du préfinancement obtenu de la part de BPI France.

Le poste « Débiteurs divers » correspond principalement aux comptes des fournisseurs débiteurs (168 K€) et à des avoirs à recevoir pour 177 K€.

Les dépréciations comptabilisées sur les créances sont les suivantes :

(en K€)	31/12/19	Dotations	Reprises	31/12/20
Créances clients et comptes rattachés	319	47	(19)	347
Comptes courants débiteurs	5	-	-	5
Total	324	47	(19)	352

Les pertes sur créances irrécouvrables sont peu significatives en 2020.

La dépréciation sur comptes-courants débiteurs concerne la société Le Tanneur International China.

3.6 Disponibilités

Les disponibilités présentées à l'actif du bilan se composent de liquidités.

(en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités (solde au bilan)	18 772	5 152
Concours bancaires courants	(19)	(11)
Trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	18 753	5 141

LE TANNEUR

3.7 Capitaux propres

Le tableau d'évolution du capital social de la Société-mère est le suivant :

Date	Nature de l'opération	Actions créées	Prime d'émission	Actions cumulées	Nominal	Capital social	Imputation des frais sur la prime	Prime d'émission nette
11/97	Constitution de la Société	150 000	-	150 000	100 FRF	15 000 KF	-	-
04/99	Division par 5 du nominal	-	-	750 000	20 FRF	15 000 KF	-	-
09/99	Augmentation de capital	375 000	44 FRF	1 125 000	20 FRF	22 500 KF	150 KF	16 350 KF
03/00	Conversion en euros	-	-	1 125 000	3 €	3 375 Ke	-	-
04/00	Augmentation de capital	245 000	16,5 €	1 370 000	3 €	4 110 Ke	571 918 €	3 470 582 €
12/05	Augmentation de capital	15 000	2,775 €	1 385 000	3 €	4 155 Ke	-	3 525 417 €
2006	Augmentation de capital	9 925	2,026 €	1 394 925	3 €	4 185 Ke	-	3 545 521 €
2007	Augmentation de capital	7 200	1,81 €	1 402 125	3 €	4 206 Ke	-	3 558 585 €
2008	Augmentation de capital	4 000	3,02 €	1 406 125	3 €	4 218 Ke	-	3 570 665 €
04/09	Diminution du nominal	-	2,00 €	1 406 125	1 €	1 406 Ke	-	6 382 915 €
07/09	Augmentation de capital	2 812 250	-	4 218 375	1 €	4 218 Ke	147 940 €	6 234 975 €
08/09	Attribution d'actions gratuites	6 384	-	4 224 759	1 €	4 225 Ke	-	6 234 975 €
04/12	Augmentation de capital	15 000	1,65 €	4 239 759	1 €	4 240 Ke	-	6 259 725 €
06/12	Augmentation de capital	37 377	1,65 €	4 277 136	1 €	4 277 Ke	-	6 321 397 €
07/12	Augmentation de capital	5 000	1,65 €	4 282 136	1 €	4 282 Ke	-	6 329 647 €
09/17	Augmentation de capital	4 320 000	1,50 €	8 602 136	1 €	8 602 Ke	217 144 €	12 592 504 €
12/17	Augmentation de capital	3 542 056	-	12 144 192	1 €	12 144 Ke	-	12 592 504 €

Au 31 décembre 2020, le capital se compose de 12 144 192 actions ordinaires de 1 € de nominal, entièrement libérées.

Au 31 décembre 2019 et 2020, le capital social est entièrement constitué d'actions à droit de vote simple. Il n'y a ni action à droit de vote double ni action d'autocontrôle.

Il n'y a pas eu de plan d'options en vigueur ni en 2019 ni en 2020.

3.8 Provisions

Les provisions et leur évolution s'analysent comme suit :

	31/12/2019	Dotations	Reprises Utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2020
Provisions pour litiges prud'homaux	188	-	(9)	(56)	123
Provision pour contentieux commercial	40	-	(40)	-	-
Provision pour risque sur bail commercial	-	15	-	-	15
Provision pour médailles du travail	175	-	-	(147)	28
Provision pour charge exceptionnelle	10	-	-	-	10
Engagements de retraite	2 652	239	(167)	(77)	2 647
Total	3 065	254	(216)	(280)	2 823

Les provisions prennent en compte plusieurs litiges prud'homaux et un risque sur bail commercial dont le montant a été estimé selon l'hypothèse la plus probable de sortie de ressources, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Les litiges prud'homaux concernent d'anciens salariés de la société.

Les engagements de retraite correspondent aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés et des charges sociales afférentes. Une évaluation de l'engagement correspondant est calculée en fonction de l'ancienneté, de l'âge, du taux de rotation, du taux de mortalité par sexe (tables INSEE 2014-2016) et du salaire des membres du personnel. Le calcul

LE TANNEUR

prend également en compte un taux de revalorisation des salaires en fonction de la catégorie du salarié :

- 3% pour les cadres
- 4% pour les cadres de direction
- 2% pour les autres catégories.

Une actualisation est effectuée au taux *iBoxx Corporates AA 10+* (0,35% au 31 décembre 2020).

Le poste a évolué de la façon suivante (en K€) :

(en K€)	2020
Provision à l'ouverture (proforma)	2 652
Coût des services rendus au cours de l'exercice	203
Charges financières	21
Prestations payées	(166)
Transferts « IN »	15
Effet d'un curtailment	(77)
Dettes à la clôture	2 647

Les écarts actuariels de l'engagement pour indemnités de fin de carrière n'excédant pas, en début d'exercice, 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime, ils ne sont pas enregistrés (méthode du corridor).

Au 31 décembre 2020, le montant des écarts actuariels non comptabilisés s'élèvent à 212 K€ (gain).

3.9 *Emprunts et dettes financières*

Les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

(en K€)	2019	Augmentation	Remboursement	2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	149	9 850	(96)	9 903
Dettes liées aux contrats de location-financement	977	-	(203)	774
Comptes-courants d'actionnaires	-	10 500	-	10 500
Intérêts courus non échus	1	126	-	127
Concours bancaires courants	17	2	-	19
TOTAL	1 144	20 478	(299)	21 323

LE TANNEUR

L'analyse des dettes financières par nature et en fonction des dates d'échéance se présente comme suit :

(en K€)	Montants dus			TOTAL
	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	
Emprunts auprès des établissements de crédit	274	8 752	877	9 903
Dettes liées aux contrats de location-financement	235	539	-	774
Comptes-courants d'actionnaires	10 500	-	-	10 500
Intérêts courus non échus	127	-	-	127
Concours bancaires courants	19	-	-	19
TOTAL	11 155	9 291	877	21 323

Au cours de l'exercice 2020, la Société-Mère et la filiale Maroquinerie des Orgues ont conclu chacune un emprunt bancaire à taux fixe d'un montant respectif de 300 et 500 K€ afin de financer d'une part les investissements dans le domaine du digital et d'autre part l'acquisition de matériels industriels.

Des prêts garantis par l'Etat ont été octroyés par 5 établissements bancaires en avril et mai 2020 pour un montant total de 9,05 M€ : 4,00 M€ pour la Société-Mère et 5,05 M€ pour la filiale Maroquinerie des Orgues. En 2021, il a été décidé de convertir ces prêts garantis par l'Etat en emprunts amortissables jusqu'en avril/mai 2026 avec franchise de remboursement de capital jusqu'en mai/juin 2022.

Les comptes-courants correspondent aux avances d'un montant de 7,5 M€ de la part de l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et de 3 M€ de part de l'actionnaire

LE TANNEUR

majoritaire Tolomei Participations réalisées en novembre 2020 et visant à sécuriser la situation de trésorerie de la Société. Les principales conditions en sont les suivantes :

- Date de remboursement : 31 décembre 2021, étant précisé que les parties à la convention de prêt se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois + 750 points de base. Les intérêts sont capitalisés annuellement.

Au 31/12/2020, les dettes financières sont majoritairement à taux variable indexé sur l'indice Euribor :

(En K€)	Au 31/12/2020				Au 31/12/2019			
	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Dettes à taux fixe	Total	Taux d'intérêt effectif	Dettes à taux variable	Dettes à taux fixe	Total
Créances affacturées	-	-	-	-	EUR 3M +0,7%	216	-	216
Préfinancement du CICE	EUR 1M +1,2%	1 924	-	1 924	EUR 1M +1,2%	1 924	-	1 924
Avances en comptes-courants d'actionnaires	EUR 3M +7,50%	10 500	-	10 500				
Prêts garantis par l'Etat	0,50%	-	9 050	9 050				
Emprunts bancaires	entre 0,25% et 1,01%	-	852	852	1,01%	-	149	149
Location financement	LEP+1,6%	459	-	459	LEP+1,6%	552	-	552
Locations financement	entre 0,86% et 2,32%	-	315	315	entre 0,86% et 2,32%	-	425	425
		12 883	10 217	23 100		2 692	574	3 266

Il n'y a pas d'instrument de couverture de taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2020 et il n'y en a pas eu au cours de l'exercice.

Le groupe Tanneur & Cie a décidé de ne plus recourir à l'affacturage à partir du mois d'octobre 2019.

Au cours de l'exercice 2020, le groupe fiscal constitué par Le Tanneur & Cie et sa filiale Maroquinerie des Orgues a obtenu de la part de la Banque Publique d'Investissement le renouvellement du préfinancement du CICE des exercices 2016 à 2018. Au 31 décembre 2020, le total préfinancé s'élève à 1 924 K€.

Risque de liquidité

L'exercice clos le 31 décembre 2020 présente un résultat net déficitaire de 3 255 K€ (après une perte de 2 575 K€ en 2019) et des disponibilités de 18 772 K€ (contre 5 152 K€ fin 2019). Maroquinerie des Orgues bénéficie d'une ligne de financement Dailly de 4,5 M€ (non mobilisée depuis le 2^{ème} trimestre 2020).

La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu un impact significatif sur l'activité du Groupe depuis le 15 mars 2020. La situation restant encore évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. Néanmoins, le Groupe ayant mis en action un plan de continuité de l'activité décrit dans les faits caractéristiques de l'exercice, le Management estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause. Pour plus de détails, cf. la fin du paragraphe 1-Faits caractéristiques.

Les états financiers ont ainsi été présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

3.10 Instruments financiers

Le Groupe a maintenu sur l'exercice une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devise en HKD et USD. Ces instruments comprennent des achats à terme de devises ainsi que des options d'achat et de vente. Concernant les devises couvertes (USD et HKD), les charges sont enregistrées au cours de change retenu pour la politique

LE TANNEUR

de couverture au titre de chaque saison. A la clôture de l'exercice 2020, des couvertures ont été contractées au titre des saisons été et hiver 2021.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Les effets des instruments financiers utilisés par le Groupe pour couvrir et gérer son risque de change sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à l'élément couvert.

Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé non qualifié de couverture (pas de position ouverte isolée).

Au 31 décembre 2020, la Société-mère détient 11 contrats de change à terme fermes qui ne sont pas encore dénoués pour un engagement d'achat de 1 025 KUSD et 1 500 KHKD, soit une contrevaletur de 1 011 K€.

3.11 *Dettes d'exploitation et autres dettes*

(en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	6 850	10 107
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	46
Dettes sociales	4 853	4 260
Dettes fiscales	1 154	1 233
Dettes fournisseurs d'immobilisations	95	136
Comptes courants créditeurs	4	453
Dettes diverses	286	962
Total	13 243	17 197

Les dettes diverses comprennent des avoirs à établir pour 196 K€ et les comptes clients créditeurs pour 55 K€.

3.12 *Comptes de régularisation*

Les produits constatés d'avance correspondent à la plus-value réalisée lors de la cession-bail du site principal de Bort-les-Orgues fin juin 2010. Cette plus-value est reprise en « produits exceptionnels » sur la durée du nouveau crédit-bail (15 ans).

LE TANNEUR

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Produits d'exploitation

4.1.1 Chiffre d'affaires

Les activités du Groupe se répartissent de la façon suivante :

- la distribution contrôlée à travers son propre réseau de magasins à enseigne Le Tanneur (19 en France au 31/12/2020) et 1 en Belgique détenu par la filiale Le Tanneur Belgique SRL, ses commissionnaires-affiliés (11 en France), son réseau de magasins de type *outlet* (6 au 31/12/20), 2 franchises à Alger et le site Internet marchand www.letanneur.com.
- la distribution en gros auprès des détaillants indépendants, des chaînes de grands magasins et des importateurs étrangers ;
- la fabrication d'articles de maroquinerie en sous-traitance par la filiale Maroquinerie des Orgues dans ses deux ateliers corréziens.

La ventilation du chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices se répartit de la façon suivante :

Activités (en K€)	2019			2020		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Magasins Le Tanneur (dont E-shop)	12 532	550	13 082	10 492	243	10 735
Autres distributions Le Tanneur	7 819	1 283	9 102	4 840	862	5 702
Total Marque Le Tanneur	20 351	1 833	22 184	15 332	1 105	16 437
Fabrication Maroquinerie des Orgues	41 487	46	41 533	33 931	-	33 931
Total chiffre d'affaires	61 838	1 879	63 717	49 263	1 105	50 368

Le confinement général du Printemps 2020 et les fermetures administratives des commerces décrits dans les Faits marquants de l'exercice ont fortement affecté l'activité du Groupe. Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2020 s'établit à 50,4 M€ et diminue de 21% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de Maroquinerie des Orgues est en baisse de 18,3%.

Le chiffre d'affaires de la marque Le Tanneur a diminué de 25,9%.

4.1.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent ainsi :

(en K€)	2019	2020
Production stockée	211	(257)
Subventions d'exploitation	60	23
Reprises d'exploitation :		
- des dépréciations sur stocks	857	596
- des dépréciation sur créances clients	1	18
- des provisions pour risques et charges	58	212
- de la provision pour indemnités de départ à la retraite	-	77
Autres produits d'exploitation	236	228
Transferts de charges d'exploitation	83	54
Total autres produits d'exploitation	1 506	951

Les autres produits d'exploitation concernent principalement les refacturations diverses.

4.2. Charges d'exploitation

4.2.1 Achats et variations de stocks

Les achats et variations de stocks ont diminué du fait de la baisse du chiffre d'affaires.

LE TANNEUR

4.2.2 Autres achats et charges externes

L'évolution du poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2019	2020
Achats d'études et prestations de services	5 958	3 885
Achats non stockés de matériels et fournitures	639	628
Sous-traitance	1 681	1 403
Locations et charges locatives	2 890	2 792
Entretien et réparations	985	759
Primes d'assurances	103	89
Etudes, documentations, séminaires	91	27
Personnel extérieur à l'entreprise	2 073	1 412
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 606	1 406
Publicité, relations extérieures	798	789
Transports	516	533
Déplacements, missions et réceptions	494	226
Frais postaux, télécommunications	196	183
Services bancaires	157	199
Cotisations et divers	444	395
Total	18 631	14 726

De 2019 à 2020, le total du poste a connu une baisse significative en raison de la baisse d'activité du Groupe, du moindre recours à la sous-traitance de composants et au personnel intérimaire de

LE TANNEUR

Maroquinerie des Orgues, mais aussi grâce au plan d'économies engagé pour la marque Le Tanneur et décrit dans les Faits caractéristiques de l'exercice.

4.2.3 Impôts et taxes

Le poste s'analyse de la façon suivante :

(en K€)	2019	2020
Contribution économique territoriale	509	450
Impôts et taxes sur rémunérations	257	321
Taxe C3S	45	27
Contribution personnes handicapées	17	28
Taxe CTC (Cuir)	56	46
Taxes foncières	47	45
TVS	4	6
Taxe CITEO (emballages)	11	12
Autres taxes	5	(2)
Total	951	933

4.2.4 Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

(en K€)	2019	2020
Salaires et traitements	15 434	14 693
Intéressement	178	199
Participation des salariés	365	436
Charges sociales (allègement Fillon déduit)	5 188	4 725
Total	21 165	20 053

La baisse des salaires entre 2019 et 2020 s'explique par le recours à l'activité partielle ainsi qu'expliqué dans les Faits caractéristiques de l'exercice.

Les charges de participation comptabilisées en 2019 et 2020 concernent la filiale Maroquinerie des Orgues. La participation déclenchée en 2019 a été versée en 2020.

Il n'y a pas d'accord d'intéressement concernant les salariés de la Société-Mère.

Un accord d'intéressement a été signé en 2018 concernant les salariés de Maroquinerie des Orgues. En 2020, l'enveloppe d'intéressement s'élève à 199 K€. Le montant de 178 K€ relatif à l'exercice 2019 a été distribué en 2020.

4.2.5 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux amortissements et la variation des provisions s'analysent ainsi :

En K€	2019	2020
Dotations aux amortissements sur immobilisations	878	895
Dotation pour dépréciation des stocks	658	42
Dotation pour dépréciation des créances	28	47
Dotation aux provisions pour risques et charges d'exploitation et engagement pour indemnités de fin de carrière	321	233
Total	1 885	1 217

Les dépréciations de stocks sont détaillées au § 3.4. Celles relatives aux créances le sont au § 3.5.

LE TANNEUR

Les provisions pour risques et charges et pour pensions et retraites le sont au § 3.8.

4.3 *Résultat financier*

Le résultat financier se détaille ainsi :

(en K€)	2019	2020
Gain de change	34	7
Reprise de provision sur risque de change	4	-
Total produits financiers	38	7
Charges d'intérêts financiers	(67)	(187)
Escomptes accordés	(27)	(11)
Pertes de change	(26)	(42)
Charges d'affacturage	(10)	-
Charge financière sur provision pour indemnités de départ à la retraite	(38)	(21)
Total charges financières	(168)	(261)
Résultat financier	(130)	(254)

Les avances en comptes-courants d'un montant total de 10,5 M€ réalisées en novembre 2020 par l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations ont été accordées moyennant un taux d'intérêt équivalent à EURIBOR 12 mois + 750 points de base.

4.4 *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel se détaille ainsi :

(en K€)	2019	2020
Indemnité de transfert de bail	-	400
Produit de cession des immobilisations	313	194
Reprise de dépréciation des immobilisations	614	80
Divers	39	14
Produits exceptionnels	1 155	688
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou rebutées	(916)	(273)
Frais sur cession d'immobilisations	-	(12)
Dotation pour dépréciation des immobilisations	(75)	(356)
Indemnités compensatoires	(154)	(18)
Divers	(7)	(1)
Charges exceptionnelles	(1 217)	(660)
Résultat exceptionnel	(63)	28

Les tests de dépréciation sur les droits aux baux décrits dans le §3.1 ont donné lieu à une reprise d'un montant total de 13 K€ concernant deux magasins et à une dotation d'un montant total de 292 K€ concernant 4 autres points de vente ; soit une charge nette de 279 K€ sur l'exercice 2020.

La fermeture des magasins d'Orléans et de Lille ont conduit à des mises au rebut pour une charge nette totale de 124 K€.

La relocalisation du point de vente au sein du centre commercial de Vélizy 2 a entraîné la constatation d'un produit d'indemnité de transfert de bail de 400 K€ et à une charge de mise au rebut de 146 K€.

LE TANNEUR

La décision de fermeture du site de Belley (Ain) et de l'aménagement de nouveaux bureaux sur le site de Savoie Technolac ayant été prise fin 2019, une dépréciation des immobilisations avait été dotée à hauteur de 75 K€. Cette provision a fait l'objet d'une reprise en 2020.

La cession au cours du 2^{ème} trimestre 2020 de deux appartements d'habitation détenus à Belley a été opérée à un prix total de 132 K€ équivalente à la plus-value dégagée.

La cession-bail opérée en 2010 sur le site immobilier de Bort-les-Orgues a généré une plus-value reprise sur la durée du nouveau contrat de crédit-bail (15 ans). La quote-part reprise en 2020 s'élève à 62 K€.

4.5 Charge d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

(en K€)	2019	2020
Résultat net avant impôt	(2 534)	(3 254)
Taux d'impôt en vigueur	28,00%	28,00%
Charge d'impôt théorique	710	911
Effet des :		
Charges non déductibles	(87)	147
Déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé	(598)	(1 059)
Changements de taux d'impôt	-	-
Total charge d'impôt	25	(1)
Dont :		
- Impôts courants	-	-
- Impôts différés	25	(1)

4.5 Résultat par action

	2019	2020
Résultat revenant au Groupe	(2 510) K€	(3 255) K€
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	12 144 192	12 144 192
Résultat de base par action	(0,21) €	(0,27) €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	12 144 192	12 144 192
Résultat dilué par action	(0,21) €	(0,27) €

Il n'y a pas eu de mouvement sur le capital social de la Société mère au cours de l'exercice et il n'y a aucun instrument ayant un effet potentiellement dilutif.

LE TANNEUR

5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

L'effectif inscrit est de 576 au 31/12/2020 (603 au 31/12/19).

En équivalent temps plein, l'effectif moyen s'établit à 558 personnes et se répartit de la façon suivante :

	31/12/2019				31/12/2020				
	Le Tanneur & Cie	Maroquinerie des Orgues	Le Tanneur Belgique	Total	Le Tanneur & Cie	Maroquinerie des Orgues	Le Tanneur Belgique	Le Tanneur Spain	Total
Cadres	30	11	1	42	29	10	1	-	40
Agents de maîtrise, techniciens	34	39	1	74	36	44	1	-	82
Employés	87	12	5	104	69	13	5	1	88
Ouvriers	-	352	-	352	-	348	-	-	348
Total	151	414	7	572	134	415	7	1	558

L'effectif moyen a diminué, en particulier du fait de l'allègement de la structure opérée par la Société-mère.

5.2 Parties liées

5.2.1. Transactions avec les parties liées

Une convention de prestations de services a été signée le 29 décembre 2017 par Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues avec la société Tolomei Participations pour une assistance dans les domaines de la stratégie, du marketing, de l'organisation, de l'informatique, des systèmes d'information et de la gestion. La Convention prévoit également la possibilité pour Tolomei Participations de refacturer (à l'euro près) à Maroquinerie des Orgues certains achats effectués par Tolomei Participations pour son compte.

Au titre de cette convention, Tolomei Participation a facturé en 2020 un montant de 52 K€ HT à Maroquinerie des Orgues et de 142 K€ à Le Tanneur & Cie (prestations de services et primes d'assurances).

Une convention de mise à disposition de locaux a été signée le 2 mai 2018 par Le Tanneur & Cie avec la société Tolomei Participations pour la sous-location des locaux parisiens de la Société-mère. Au titre de cette convention, Tolomei Participations a facturé en 2020 un montant de loyers et de charges locatives de 536 K€ à Le Tanneur & Cie.

A la suite d'une convention de prêt de trésorerie signée en novembre 2020, l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations ont réalisé au bénéfice de Le Tanneur & Cie des avances d'un montant respectif de 7,5 M€ et de 3 M€ visant à sécuriser la situation de trésorerie de la Société. Les principales conditions en sont les suivantes :

- Date de remboursement : 31 décembre 2021, étant précisé que les parties à la convention de prêt se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord ;
- Taux d'intérêt : EURIBOR 12 mois + 750 points de base. Les intérêts sont capitalisés annuellement.

LE TANNEUR

Les autres transactions non éliminées en consolidation effectuées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.2.2. Rémunération des organes d'administration et de direction

Il n'y a eu aucune rémunération allouée aux organes d'administration de la société Le Tanneur & Cie.

Les rémunérations directes ou indirectes allouées au titre de l'exercice aux membres de l'équipe de direction de la société Le Tanneur & Cie ont représenté un montant de 1 217 K€. La dette pour indemnités de départ à la retraite de ces cadres s'élève à 89 K€ au 31 décembre 2020 (charges sociales incluses).

5.2.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires (hors taxes) figurant au compte de résultat pour chaque commissaire aux comptes et les membres de leur réseau sont les suivants :

En €	2020						2019					
	Ernst & Young	%	In Extenso	%	Price Waterhouse Coopers	%	Ernst & Young	%	In Extenso	%	Price Waterhouse Coopers	%
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	33 250	50%	33 250	50%	-	-	35 000	50%	35 000	50%	-	-
- Filiales intégrées globalement	7 932	34%	7 932	33%	7 932	33%	8 350	33%	8 350	34%	8 350	33%
Services autres que la certification des comptes	-		-		-	-	-		-		-	
Sous total Prestations d'audit	41 182	45%	41 182	45%	7 932	9%	43 350	46%	43 350	46%	8 350	9%
Autres prestations	-		-		-		-		-		-	
Total	41 182	45%	41 182	45%	7 932	9%	43 350	46%	43 350	46%	8 350	9%

5.3 Engagements hors bilan

5.3.2 Engagements liés au financement au titre des engagements donnés

A la date de clôture, il n'y avait aucun effet escompté non échu.

Le Groupe pratique une politique de couverture de change afin de sécuriser le montant de ses achats négociés en devises (principalement en HKD et USD). Les engagements mis en place et demeurés vivants au 31/12/2020 sont indiqués à la note 3.10.

Pour le financement par la Banque Publique d'Investissement du CICE des exercices 2016 à 2018, le Groupe a procédé pour un montant total de 2 111 K€ à la cession préalable et effective des créances en germe détenues sur le Trésor Public par les sociétés Le Tanneur & Cie et Maroquinerie des Orgues.

LE TANNEUR

La Société-Mère a conclu une trentaine de baux commerciaux pour la location simple de locaux pour les magasins à enseigne Le Tanneur exploités en propre.

5.3.2 Engagements liés au financement au titre des engagements reçus

Le 29 juin 2010, le site principal de Bort-les-Orgues a fait l'objet d'une cession-bail avec un organisme de financement pour un montant de 1,3 M€. Le nouveau crédit-bail d'une durée de 15 ans prévoit la possibilité d'une levée anticipée de l'option d'achat à partir de 5 ans.

Maroquinerie des Orgues bénéficie auprès d'un établissement bancaire d'une ligne de cession dite « Loi Dailly » de 4,5 M€ pour mobiliser des créances professionnelles.

L'actionnaire majoritaire Tolomei Participations s'est porté caution au bénéfice de la Société-Mère :

- auprès d'un établissement bancaire à hauteur de 60% d'une ligne de couverture de change de 500 K€ et d'une ligne de crédits et remises documentaires de 950 K€
- pour l'emprunt bancaire de 300 K€ souscrit en cours d'exercice afin de financer les investissements dans le domaine digital. Le capital restant à rembourser s'élève à 269 K€ au 31/12/2020.

Les prêts bancaires accordés en avril/mai 2020 d'un montant total de 9,05 M€ bénéficient de la garantie par l'Etat de 90% conformément à l'article 6 de la loi de finances rectificative n°2020-289 du 23 mars 2020.

Le Groupe n'a pas d'autres engagements commerciaux outre ses dettes financières à long-terme, ses obligations en matière de crédits-baux immobiliers et mobiliers, ses contrats de location simples et ses contrats de change à terme. La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

5.4 *Information sectorielle*

Le découpage sectoriel du Groupe est conforme au *reporting* interne de contrôle de gestion utilisé par le Conseil d'administration, les dirigeants opérationnels et les responsables budgétaires.

Les secteurs d'activité de Fabrication en sous-traitance et Marque Le Tanneur s'identifient de par leurs produits, procédés de fabrication, types de clients, méthodes de distribution et organisation bien distincts.

LE TANNEUR

Les contributions des secteurs d'activité au compte de résultat sont résumées de la façon suivante (en K€) :

	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			Du 01/01/2020 au 31/12/2020		
	Fabrication en sous-traitance	Marque Le Tanneur	Total	Fabrication en sous-traitance	Marque Le Tanneur	Total
Chiffre d'affaires	41 533	22 184	63 717	33 987	16 381	50 368
Résultat d'exploitation	2 028	(4 436)	(2 407)	2 411	(5 440)	(3 028)
Résultat financier	(42)	(88)	(130)	(22)	(232)	(254)
Résultat courant	1 986	(4 524)	(2 537)	2 389	(5 671)	(3 282)
Résultat exceptionnel	65	(128)	(63)	57	(29)	28
Impôt sur les bénéfices	(681)	705	25	(673)	672	1
Résultat net	1 371	(3 946)	(2 575)	1 773	(5 028)	(3 255)

5.5 *Evénements postérieurs à la clôture*

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le décret n° 2021-99 du 30 janvier 2021 a prescrit la fermeture des centres commerciaux non alimentaires ayant une surface de plus de 20 000 m² puis ceux de plus de 10 000 m² dans les départements sous surveillance renforcée : 8 magasins en propre à l'enseigne Le Tanneur, certains grands magasins et détaillants revendeurs de la marque ont été touchés par cette mesure. Un nouveau confinement est ensuite entré en vigueur dans une vingtaine de départements à partir du 20 mars 2021 puis sur tout le territoire métropolitain à partir du 3 avril 2021 pour au moins 4 semaines.

La Société-mère a mis en place un nouveau dispositif d'activité partielle.

Ces événements ainsi que l'instauration d'un couvre-feu ont été pris en compte par le Groupe dans l'estimation de ses principales estimations comptables, notamment pour l'évaluation des dépréciations des droits aux baux et des stocks de produits finis de la marque Le Tanneur.

En 2021, il a été décidé de convertir les prêts garantis par l'Etat accordés au Groupe pour un montant total de 9,05 M€ en emprunts amortissables jusqu'en avril/mai 2026 avec franchise de remboursement de capital jusqu'en mai/juin 2022.

LE TANNEUR

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE).

31 décembre 2020.

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée relevant des conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société (ci-après « **Le Tanneur & Cie** » ou encore la « **Société** » ou encore la « **Société-mère** ») et de son Groupe durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice ainsi que notre proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous avons suivi l'option de rattacher le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans une section spécifique du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration.

Le présent rapport inclut le rapport sur la gestion du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1. **Activité et faits marquants de la Société-mère et de son Groupe au cours de l'exercice**

1.1 **Faits marquants**

Incidence de l'épidémie COVID-19

La crise sanitaire a eu une incidence significative sur l'activité du groupe Le Tanneur & Cie à partir de la mi-mars 2020 et donc sur les états financiers de l'exercice :

- Pour Maroquinerie des Orgues, le confinement général des personnes a conduit à la suspension de l'activité des deux ateliers corréziens à partir du 17 mars 2020. L'activité a commencé à reprendre partiellement à partir du mois d'avril, tout d'abord pour une production interne de masques. L'absentéisme, la prise en compte des mesures sanitaires dans l'organisation de la production et la fermeture prolongée de certains fournisseurs ont entamé la rentabilité du premier semestre.

- Pour la société Le Tanneur & Cie, la première consigne de fermeture des commerces de produits non essentiels (arrêté du 15 mars 2020) a concerné tous les magasins à enseigne Le Tanneur et les revendeurs de la marque jusqu'au 11 mai. Seul le site E-commerce www.letanneur.com est resté actif. Après la réouverture des commerces, le niveau d'activité a continué de souffrir d'une baisse de trafic, particulièrement dans les zones bénéficiant habituellement d'une fréquentation touristique importante.

LE TANNEUR

Une seconde fermeture administrative est ensuite intervenue du 4 au 27 novembre 2020.

Le contexte de la crise sanitaire est la raison de la réduction du chiffre d'affaires consolidé qui s'élève à 50,4 M€, en recul de -13,3 M€ soit de -21% par rapport à l'exercice précédent. Il explique également la baisse du résultat courant du Groupe qui s'établit à une perte de -3,3 M€ en dégradation de -0,8 M€ par rapport à l'année 2019.

Au niveau du bilan consolidé, le principal impact est une hausse de l'endettement financier net qui passe d'un montant nul au 31 décembre 2019 à 2,6 M€ au 31 décembre 2020.

Le Groupe a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle pour la majorité du personnel ;
- Obtention de prêts garantis par l'Etat pour un montant de 4,0 M€ ;
- Report de paiement de charges sociales et d'échéances de loyers de plusieurs mois au cours du 2^{ème} trimestre ;
- Report d'échéances de crédit-bail et de dettes fournisseurs de plusieurs mois au cours du 2^{ème} trimestre ;
- Obtention de nouveaux emprunts (800 K€) ;
- Mise en place d'un plan d'économies visant à diminuer le point mort de la marque Le Tanneur incluant en particulier (i) le report des nouveautés de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021 pour éviter des invendus et réaliser des économies de frais de création et de communication, (ii) l'allègement de la structure avec le départ de 20 personnes, (iii) la diminution des charges externes notamment par la renégociation des contrats de prestations, (iv) la résiliation des baux des magasins déficitaires d'Orléans, Lille en 2020 et du centre commercial de La Valentine à Marseille à compter de fin janvier 2021, (v) le transfert en juin de la vingtaine de salariés du site devenu vétuste de Belley (01) dans de nouveaux bureaux près de Chambéry, plus modernes, plus accessibles et moins onéreux ;
- Avances en compte-courant d'un montant de 7,5 M€ de la part de l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et de 3 M€ de part de l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations. Ces avances portent intérêt à Euribor 12 mois + 750 points de base et ont une date de remboursement prévue le 31 décembre 2021, étant précisé que les prêteurs se réservent le droit de reporter cette date d'un commun accord.

Continuité d'exploitation

Du fait de ces mesures et de la situation prévisionnelle de la Société, le Management estime que la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause. En particulier, le remboursement éventuel des 10,5 M€ de comptes courants d'actionnaires au 31 décembre 2021 ne créerait pas une situation de cessation des paiements compte tenu :

- des fortes perspectives de croissance de l'activité de Maroquinerie des Orgues qui compensent en partie les besoins de trésorerie de la marque Le Tanneur, de nouveau impactée par les mesures sanitaires ;
- des différés de remboursement jusqu'en mai/juin 2022 des emprunts garantis par l'Etat ;
- des financements disponibles (réserve Dailly de 4,5 M€ auprès de la BAMI).

Poursuite de la premiumisation de la marque Le Tanneur

Au cours des trois dernières années, l'offre produits a été profondément renouvelée pour la rendre en adéquation avec la plateforme de marque : contemporaine et élégante, elle allie la modernité du chic français au savoir-faire historique de maître maroquinier de Le Tanneur. Les lignes actuelles de produits ont reçu un excellent accueil, notamment celles de sacs femme. La crise COVID-19 a certes freiné la relance de la marque Le Tanneur mais ne l'a pas détournée de sa démarche de premiumisation. L'activité a ainsi été favorisée par :

- l'accélération de la transformation digitale avec l'internalisation avec succès du E-shop à partir de fin février 2020 grâce à la constitution d'une équipe digitale experte et le démarrage du

LE TANNEUR

premier market-place sur Amazon en novembre. Le site www.letanneur.com a doublé ses ventes annuelles avec une surperformance particulièrement remarquable en fin d'année ;

- le développement de lignes de produits Made in France, en particulier le sac « Madeleine » très premium qui est la quintessence du savoir-faire de maître maroquinier de Le Tanneur : cuir d'exception en provenance d'une tannerie d'Espelette, bijou métallique ciselé dans le Bugey, région natale de la marque) ;
- le déploiement du nouveau concept de magasin « La Maison » dans les boutiques de la rue Caumartin et de Vélizy à Paris ainsi qu'à la Part-Dieu à Lyon pour une mise en avant des produits conforme à la plateforme de marque ;
- l'optimisation du parc de magasins en France avec la relocalisation en septembre du magasin Le Tanneur au sein du centre commercial de Vélizy 2 pour un meilleur emplacement et l'ouverture au 4^{ème} trimestre d'un point de vente dans une nouvelle extension positionnée haut de gamme du centre commercial de La Part Dieu à Lyon ;
- le recrutement en début d'année d'une nouvelle force de vente pour parfaire la couverture du marché français et regagner la confiance des détaillants multimarques ;
- la limitation de la pratique des promotions commerciales pour présenter les produits à leur vraie valeur ;
- l'arrivée d'une directrice internationale pour entamer un déploiement à l'étranger avec des partenaires de qualité ;
- l'ouverture en novembre de deux premiers corners espagnols en concession au concept « La Maison » chez El Corte Inglés à Barcelone et à Palma de Majorque.

1.2 Commentaires sur les comptes et résultats consolidés de l'exercice 2020 et rapport sur la gestion du Groupe

Bilan

Au 31 décembre 2020, le montant net de l'actif immobilisé de 8,7 M€ est à comparer à celui de 7,1 M€ au 31 décembre 2019.

L'actif circulant, d'un montant de 36,5 M€ contre un montant de 25,2 M€ au 31 décembre 2019, se ventile en des stocks pour 12,1 M€ (13,0 M€ à fin 2019), des créances pour 5,7 M€ (7,0 M€ à fin 2019) et des liquidités pour 18,8 M€ (5,2 M€ à fin 2019).

L'actif total d'un montant de 45,9 M€ au 31 décembre 2020 est à rapprocher de l'actif total de 33,0 M€ au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres consolidés de l'exercice 2020 ressortent à 8,1 M€ (soit 0,67 € par action) contre 11,3 M€ à la clôture de l'exercice 2019.

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2020 ressortent à 2,8 M€, contre 3,1 M€ au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, les dettes s'élèvent à 34,6 M€ contre 18,3 M€ au 31 décembre 2019. Par ailleurs, les dettes financières de 21,3 M€ incluent des emprunts bancaires pour 10,0 M€, des dettes de location-financement pour 0,8 M€ et des comptes-courants créditeurs d'actionnaires pour 10,5 M€.

Le ratio d'endettement net s'élève à 31% au 31/12/2020, il était nul au 31/12/2019.

Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2020 s'établit à 50,4 M€ et diminue de 21% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de Maroquinerie des Orgues est en baisse de 18,3%.

Le chiffre d'affaires de la marque Le Tanneur a diminué de 25,9%.

LE TANNEUR

Le résultat d'exploitation 2020 s'élève à -3 028 K€ contre -2 407 K€ en 2019.

La contribution au résultat d'exploitation de la filiale Maroquinerie des Orgues a connu une augmentation notable malgré le contexte (2 422 K€, soit +394 K€). Cette hausse s'explique par le retour à une demande croissante des donneurs d'ordres dès le second semestre et une amélioration générale de l'organisation industrielle.

La contribution au résultat d'exploitation consolidé de la marque Le Tanneur, davantage freinée par l'épidémie COVID-19, a évolué défavorablement (-5 440 K€, soit -1 004 K€). La stratégie de *premiumisation* de la marque est néanmoins validée par une augmentation du taux de marge sur coûts de revient.

Le résultat financier s'élève à -254 K€ contre -130 K€ en 2019.

Le résultat exceptionnel de +28 K€ comprend notamment le produit net d'indemnité de transfert de bail constaté lors de la relocalisation du magasin Le Tanneur au sein du centre commercial de Vélizy 2, partiellement compensé par une charge de dépréciation sur les droits aux baux de 4 magasins.

L'impôt société ressort à -1 K€ (+25 K€ en 2019).

En conséquence, le résultat net s'établit à -3 255 K€ contre -2 575 K€ en 2019.

Variation de flux de trésorerie

La variation de trésorerie du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 laisse apparaître une augmentation de 13,6 M€ :

- Le besoin en fonds de roulement a varié défavorablement de -1,6 M€ :
 - La baisse des stocks de 0,9 M€ par rapport au 31 décembre 2019 provient de la diminution des stocks de matières premières et composants de la filiale Maroquinerie des Orgues partiellement compensée par une hausse du stock brut de produits finis Le Tanneur en raison du report des nouveautés de la collection Printemps-Eté 2020 à 2021 (cf. faits caractéristiques de l'exercice) ainsi qu'une baisse de la dépréciation du stock de produits finis Le Tanneur s'expliquant par la diminution des stocks de références sorties de collection.
 - Les créances clients ont baissé de 1,4 M€ en raison du paiement d'avance d'un donneur d'ordres de Maroquinerie des Orgues et de la baisse d'activité de Le Tanneur.
 - La baisse des dettes fournisseurs de 3,3 M€ provient de la filiale Maroquinerie des Orgues.
- Les investissements de l'exercice de 3,0 M€ sont décrits ci-après.
- Les encaissements sur cessions d'immobilisations de 582 K€ incluent le produit d'indemnité de transfert perçu lors de la relocalisation du magasin Le Tanneur au sein du centre commercial de Vélizy 2
- Les financements obtenus au cours de l'année se chiffrent à 20,5 M€ et correspondent à :
 - des prêts garantis par l'Etat octroyés par 5 établissements bancaires en avril et mai 2020 pour un montant total de 9,05 M€ ;
 - des avances en comptes-courants d'un montant de 7,5 M€ de la part de l'actionnaire minoritaire Qatar Luxury Group - Fashion LLC et de 3 M€ de part de l'actionnaire majoritaire Tolomei Participations réalisées en novembre 2020 ;
 - de nouveaux emprunts bancaires d'un montant total de 0,8 M€ ;
- Le remboursement des dettes financières s'est élevé à 0,3 M€ (crédit-bail inclus).

Au cours de l'année 2020, les investissements du Groupe de 3,0 M€ ont concerné principalement :

- des matériels et agencements industriels de la filiale Maroquinerie des Orgues ;

LE TANNEUR

- l'internalisation du site www.letanneur.com lancé en février 2020 ;
- les droits d'entrée et/ou les agencements au nouveau concept « La Maison » des magasins des centres commerciaux Edouard 7 de la rue Caumartin à Paris, de Vélizy 2 (relocalisation), de La Part Dieu à Lyon et des deux corners ouverts dans les grands magasins espagnols El Corte Ingles ;
- le magasin à enseigne Le Tanneur de Cannes repris à l'ancien partenaire affilié en mai 2020 ;
- les logiciels développés pour l'externalisation de la paie de la Société-mère et pour la gestion du market-place Amazon ;
- les installations des nouveaux bureaux de la Société-Mère à Savoie Technolac près de Chambéry ;
- le changement de serveurs informatiques de la Société-Mère qui bénéficient désormais d'un hébergement plus sécurisé auprès d'un prestataire spécialisé.

Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés par le Groupe concernent des instruments financiers de couverture de change, la cession de créances de CICE en germe sur le Trésor Public pour leur préfinancement par la BPI pour un montant de 2,1 M€ et les contrats de location (principalement des baux commerciaux).

Les principaux engagements hors bilan reçus par le Groupe concernent la ligne de cession dite « Loi Dailly » de 4,5 M€ dont bénéficie Maroquinerie des Orgues auprès d'un établissement bancaire pour mobiliser des créances professionnelles et la garantie de l'Etat de 90% pour les prêts d'un montant total de 9,05 M€ accordés par 5 établissements bancaires en avril et mai 2020.

1.3 Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats sociaux de la Société-mère

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Bilan

Au 31 décembre 2020, le montant net de l'actif immobilisé de 11,3 M€ est à comparer à celui de 9,8 M€ en 2019.

L'actif circulant, d'un montant net de 17,9 M€ contre un montant de 12,2 M€ au 31 décembre 2019, se compose principalement de stocks pour 8,4 M€ (7,6 M€ à fin 2019), de créances pour 3,5 M€ (3,0 M€ à fin 2019) et de disponibilités pour 5,4 M€ (1,0 M€ à fin 2019).

L'actif total d'un montant de 29,2 M€ au 31 décembre 2020 est à rapprocher de l'actif total de 22,1 M€ au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres de l'exercice 2020 ressortent à 8,1 M€ contre 11,7 M€ à la clôture de l'exercice 2019.

Les passifs non courants et courants au 31 décembre 2020 ressortent à 21,1 M€, contre 10,3 M€ au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, les dettes financières s'élèvent à 14,9 M€ alors qu'elles étaient presque nulles à fin 2019. Par ailleurs, les dettes d'exploitation sont passées de 5,1 M€ à 5,4 M€. Enfin, les dettes diverses sont passées de 4,6 M€ à 0,4 M€.

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres ressort à 117% à fin 2020 (27% à fin 2019).

LE TANNEUR

Compte de résultat

L'exercice a enregistré un chiffre d'affaires hors refacturations de 16,2 M€ contre 21,9 M€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 25,9%.

Les charges d'exploitation représentent un total de 23,3 M€. La diminution des autres achats et charges externes s'explique notamment par la baisse d'activité, le moindre recours aux déplacements en raison des contraintes sanitaires et par le plan d'économies décidé au cours du 2^{ème} trimestre 2020 qui a conduit à la renégociation de divers contrats de prestations.

Les dotations d'exploitation aux amortissements s'élèvent à 311 K€. Les dotations d'exploitation sur actif circulant se chiffrent à 190 K€. La variation des provisions pour risques et charges d'exploitation tient compte de plusieurs litiges et représente une reprise nette de 25 K€.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à -5 502 K€ contre -4 316 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à +1 142 K€ contre +1 137 K€ pour l'exercice 2019. La filiale Maroquinerie des Orgues a distribué des dividendes à hauteur de 1 332 K€ (1 229 K€ en 2019).

En conséquence, le résultat courant avant impôt (somme des résultats d'exploitation et financier) ressort à -4 360 K€ alors qu'il s'élevait à -3 179 K€ en 2019.

Le résultat exceptionnel de +40 K€ comprend notamment un produit d'indemnité de transfert de bail constaté à l'occasion de la relocalisation du point de vente au sein du centre commercial de Vélizy 2, partiellement compensé par une charge de dépréciation sur les droits aux baux de 4 magasins et des mises au rebut pour la fermeture des magasins déficitaires d'Orléans et de Lille.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise n'est pas déclenchée cette année.

Le résultat net s'établit à -3 629 K€ contre -2 621 K€ pour l'exercice 2019.

1.4 Filiales

Au 31 décembre 2020, Le Tanneur & Cie détient la totalité du capital des 5 sociétés suivantes :

1.4.1 Sopadima Far East

Sopadima Far East est détenue à 100% par Le Tanneur & Cie. Cette filiale basée à Hong Kong n'a plus d'activité depuis le mois d'avril 2015. Son effectif est nul.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale au 31 décembre 2020 se présente ainsi :

	(en K€)
Autres charges d'exploitation	(1)
Résultat d'exploitation	(1)
Résultat financier	(38)
Résultat net	(39)

1.4.2 Maroquinerie des Orgues

Le Tanneur & Cie a créé en 2010 une filiale entièrement contrôlée pour lui apporter au 31 décembre 2010 la branche d'activité de Fabrication en sous-traitance située à Bort-les-Orgues.

LE TANNEUR

En dépit d'une baisse d'activité concentrée sur le premier semestre, la rentabilité de la filiale a été préservée grâce à des mesures d'adaptation rapides, le retour à une demande croissante des donneurs d'ordres et une amélioration générale de l'organisation industrielle, dans la continuité de la démarche entreprise depuis ces trois dernières années sur les deux sites corréziens.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la filiale est composé de 419 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	33 937
Autres produits d'exploitation	(126)
Achats consommés	(10 434)
Charges de personnel	(12 733)
Impôts et taxes	(649)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(695)
Autres charges d'exploitation	(6 877)
Résultat d'exploitation	2 422
Résultat financier	(22)
Résultat exceptionnel	57
Impôt société et différé	(673)
Résultat net	1 784

1.4.3 Le Tanneur Belgique SRL

La Société-mère a créé le 20 mars 2018 une filiale belge (Le Tanneur Belgique SRL) détenue à 100%, qui détient le fonds de commerce du magasin à enseigne Le Tanneur de la Galerie du Roi à Bruxelles et exploite l'activité commerciale avec la chaîne de grand magasin Inno.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la filiale est composé de 10 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	449
Autres produits d'exploitation	12
Achats consommés	(195)
Charges de personnel	(266)
Impôts et taxes	4
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(12)
Autres charges d'exploitation	(76)
Résultat d'exploitation	(84)
Résultat exceptionnel	(1)
Résultat net	(85)

1.4.4 Le Tanneur Spain SL

La Société-mère a créé le 18 août 2020 une filiale espagnole (Le Tanneur Spain, S.L.) détenue à 100%, qui exploite l'activité commerciale avec la chaîne de grand magasin El Corte Ingles.

LE TANNEUR

Deux premiers corners en concession aménagés selon le nouveau concept « La Maison » et animés par un personnel de démonstration Le Tanneur ont ouvert en novembre 2020 à Barcelone et Palma de Majorque.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la filiale est composé de 4 personnes inscrites.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Chiffre d'affaires	17
Achats consommés	(9)
Charges de personnel	(17)
Dotations aux amortissements	(3)
Autres charges d'exploitation	(43)
Résultat d'exploitation	(55)
Résultat net	(55)

1.4.5 Merlines Maroquinerie SARL

La Société-mère a créé le 2 décembre 2020 une filiale française (Merlines Maroquinerie SARL) détenue à 100%, pour une activité de production de composants semi-finis à Monestier-Merlines (Corrèze) destinée à soutenir la croissance de la demande des donneurs d'ordres clients de la filiale Maroquinerie des Orgues.

Au 31 décembre 2020, l'effectif de la filiale est nul.

Après harmonisation des comptes locaux aux principes du Groupe et avant élimination des opérations intragroupe, le compte de résultat de la filiale se présente ainsi :

	(en K€)
Autres charges d'exploitation	(11)
Résultat d'exploitation	(11)
Résultat net	(11)

Les filiales susvisées ne détiennent aucune participation dans le capital de Le Tanneur & Cie.

Succursales

La Société n'a détenu aucune succursale au cours de l'exercice.

Opérations de prises de participations/cessions ou opérations assimilées au cours de l'exercice 2020

Ainsi qu'expliqué ci-dessus, la Société a créé les filiales entièrement détenues Le Tanneur Spain S.L. et Merlines Maroquinerie SARL au cours de l'exercice.

1.5 Evénements importants survenus depuis le 31/12/2020

Pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le décret n° 2021-99 du 30 janvier 2021 a prescrit la fermeture des centres commerciaux non alimentaires ayant une surface de plus de 20 000 m² puis ceux de plus de 10 000 m² dans les départements sous surveillance renforcée : 8 magasins en propre à l'enseigne Le Tanneur, certains grands magasins et détaillants revendeurs de la marque ont été touchés par cette mesure. Un

LE TANNEUR

nouveau confinement est ensuite entré en vigueur dans une vingtaine de départements à partir du 20 mars 2021 puis sur tout le territoire métropolitain à partir du 3 avril 2021 pour au moins 4 semaines.

La Société a mis en place un nouveau dispositif d'activité partielle.

En 2021, il a été décidé de convertir les prêts garantis par l'Etat accordés à la Société-mère et à sa filiale Maroquinerie des Orgues pour un montant total de 9,05 M€ en emprunts amortissables jusqu'en avril/mai 2026 avec franchise de remboursement de capital jusqu'en mai/juin 2022.

1.6 Evolution prévisible et perspectives

Pour Le Tanneur, le premier semestre de l'année 2021 s'annonce encore difficile en raison du contexte dans lequel le commerce physique évolue en France.

La marque a néanmoins la ferme intention de poursuivre sa progression, notamment par la mise en œuvre des leviers suivants :

- l'ouverture du *E-shop* dans certains pays européens ;
- le démarrage de nouveaux *market-places* en France et à l'étranger (Amazon, Zalando et La Redoute) ;
- le renforcement du programme de formation du personnel du réseau *Retail* ;
- la poursuite de l'omnicanalité avec, en plus de la E-réservation, l'introduction de la *Tablet in Store* et du *Click and Collect* ;
- la reprise de parts de marché chez les détaillants multimarques français grâce à une force de vente dynamisée ;
- l'ouverture d'un corner dans le grand magasin KaDeWe à Berlin.

La filiale Maroquinerie des Orgues devrait retrouver un niveau normatif d'activité en 2021 et capitaliser sur la base de l'amélioration de ses process.

1.7 Prêts à moins de 2 ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises/PME/Entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant

Néant

1.8 Principaux risques et incertitudes

La Société, conformément à ses obligations, a procédé au titre de l'exercice 2020 à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Le paragraphe 1.1 des faits marquants mentionne les risques et incertitudes liés à la crise du coronavirus.

Les risques de marché (taux, liquidité, change, crédit) sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Risque clients : En 2020, l'activité de la filiale Maroquinerie des Orgues a été réalisée avec un donneur d'ordres principal dont la part a représenté une part prépondérante de la contribution sectorielle positive consolidée de la branche d'activité de production en sous-traitance. Cette concentration expose le Groupe à un risque de dépendance. Un contrat de sous-traitance encadre cette relation commerciale. Ce contrat a pour objectif de confier à Maroquinerie des Orgues la fabrication de produits faisant partie des collections de la marque du donneur d'ordres.

Risque fournisseurs : La production de la marque Le Tanneur est sous-traitée auprès de fournisseurs tiers, exposant l'entreprise à un risque de non-livraison et de variation de prix. Ce

LE TANNEUR

risque est toutefois minoré par le fait que la Société a recours à une quinzaine de sous-traitants différents qui sont en outre localisés dans des zones géographiques bien distinctes : Inde, Chine, Asie du Sud-Est et France.

Risque matières : Les approvisionnements en cuir, toiles et accessoires/composants sont essentiels à l'activité de Maroquinerie des Orgues et indirectement à celle de la marque Le Tanneur par le biais de ses sous-traitants ; ce qui pourrait exposer le Groupe à un risque d'augmentation soudaine des prix d'achat. Les hausses éventuelles de prix de ces approvisionnements sont néanmoins répercutées sur les prix de vente des deux branches d'activité.

Le Groupe n'a pas connaissance de litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, le patrimoine ou la rentabilité du Groupe, pour une période couvrant les douze derniers mois.

Risques de contrefaçon de marque ou modèle : Pour prévenir les risques de contrefaçon de marque ou modèle, la Société procède à des dépôts nationaux ou internationaux. Les marques Le Tanneur et Soco lui appartiennent et sont enregistrées dans les pays jugés nécessaires. Une surveillance des marchés principaux ou à risque de contrefaçon est réalisée. De plus, la Société a mis en place depuis 2006 une surveillance mondiale des marques Le Tanneur et Soco dans les classes 9 (étuis pour téléphones portables et accessoires pour produits technologiques), 18 (produits de maroquinerie) et 25 (vêtements) dans le but de lui permettre d'identifier des marques identiques ou similaires déposées dans le monde lors de leur publication par les offices nationaux et de s'offrir la possibilité de s'opposer à ces dépôts pouvant porter atteinte aux droits de ses marques.

Les sites industriels du Groupe ne présentent pas de risques industriels majeurs dont nous ayons connaissance.

La Société met en œuvre une politique globale d'assurances jugée nécessaire et suffisante pour prévenir et réduire les conséquences dommageables propres à son activité et à son patrimoine. Les programmes d'assurance sont gérés en collaboration avec un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies de renommée. Dans une optique d'optimisation des coûts, la Société privilégie la prévention des risques majeurs par une politique de franchise adaptée qui exclut les sinistres mineurs.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe n'a pas fait l'objet d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

A la connaissance de la Société et à la date du présent rapport, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière commerciale de la Société et de son Groupe depuis le 31 décembre 2020.

Lorsque la Société est amenée à utiliser des estimations liées à son activité future, les résultats réels pourront différer de ces estimations dans le contexte économique mondial incertain actuel.

1.9 Instruments financiers

La Société-mère sécurise le montant de ses achats négociés en devise (principalement en HKD et USD) par une politique de couverture de change. Le Tanneur & Cie n'utilise que des instruments dérivés simples : contrats de change à terme, tunnel d'options plain vanilla.

1.10 Activités en matière de recherche et de développement

En conformité avec l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est rappelé que pour ses

LE TANNEUR

collections, Le Tanneur & Cie dispose d'un service de développement pour les nouveaux produits. Ce service concrétise les idées et nouveaux concepts créés par l'équipe de stylistes de la Société qui peuvent recevoir l'appui d'intervenants extérieurs en fonction des besoins ou des objectifs de création fixés par la Direction Produits. Les stylistes participent régulièrement à des salons et se déplacent à l'étranger afin de s'informer en permanence sur les tendances et nouveautés qui apparaissent sur le marché.

Ces coûts de création et de développement ne font pas l'objet d'un traitement comptable particulier.

1.11 Montant global des dépenses somptuaires

Au 31 décembre 2020, les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de l'article 223 quater et quinquès du Code Général des Impôts s'élèvent à un montant global de 20 001 € et ont donné lieu à réintégration dans la détermination du résultat fiscal. Il sera demandé aux actionnaires d'en prendre acte.

LE TANNEUR

1.12 Informations sur les délais de paiement

Les informations à communiquer sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de Le Tanneur & Cie en application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce sont présentées dans les tableaux suivants (dont les modèles obéissent à la réglementation en vigueur :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (2020)
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice 2020						Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice 2020								
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)			
Tranches de retard de paiement															
Nombre de factures concernées	733						64						2 193	837	
Montant total des factures concernées h.t. en K€	2 467	-	(1)	-	39	38	2 061	(132)	162	12	454	495			
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	15%	-	-	-	-	-	100%								
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice	100%						10%	-1%	1%	-	2%	2%			

Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées	
Nombre des factures exclues	38
Montant total des factures exclues en K€	60
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture

1.13 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Les Commissaires aux Comptes de la Société seront amenés à donner lecture à l'Assemblée de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce dont ils ont été dûment avisés et qui sont décrites dans ledit rapport spécial auquel il est fait renvoi exprès pour toutes informations utiles.

LE TANNEUR

1.14 Résultats, affectation, dividendes, quitus

Il sera proposé aux actionnaires d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2020 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître une perte nette de 3 629 240,29 € et d'affecter la perte nette comptable de l'exercice précité au compte report à nouveau déficitaire qui se trouvera ainsi porté de (13 406 044,85) € à (17 035 285,14) €.

Les capitaux propres de la Société avant affectation du résultat sont de 8 085 579,01 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires auront à prendre acte du fait qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Il sera également demandé à l'assemblée de donner quitus entier et sans réserve aux organes de direction (Président-Directeur général et Administrateurs) à raison de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.15 Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé (Annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

2. Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, objet de ce chapitre 2, constitue une section spécifique du rapport de gestion du Conseil d'administration et contient l'ensemble des informations qui sont visées aux articles L225-37-2 à L225-37-5 du Code de commerce.

2.1 Gouvernance

L'Assemblée Générale du 27 septembre 2017 a nommé en qualité d'administrateurs Monsieur Eric Dailey, Madame Laurence Mottet, Madame Suzanne Stahlie, Monsieur Faleh Al-Nasr et Monsieur Reza Ali. Lors de sa réunion du 29 septembre 2017, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Eric Dailey en tant que Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Eric Dailey cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La société Le Tanneur & Cie assure la présidence de la SAS Maroquinerie des Orgues et de la SAS Merlines Maroquinerie et la gérance de la SRL Le Tanneur Belgique.

LE TANNEUR

2.2 Fonctions et mandats exercés durant l'exercice 2020 par les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale

Prénom, nom de chaque membre du CA et adresse personnelle	Age	Date de nomination (ou cooptation ou renouvellement)	Fonction principale exercée dans la Société	Expiration mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Mandats et fonctions exercés hors du Groupe
Eric Dailey 41, rue Gabrielle – 75018 Paris	58	27/09/2017	Président du Conseil d'administration et Directeur général	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	<p><i>En qualité de personne physique :</i> Administrateur et Président : Tolomei Partenaire (Luxembourg)</p> <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tolomei Participations (SAS - France) - Guccio Tolomei (SAS - France) - Manufacture de Maroquinerie du Dauphiné (SAS – France) - R.P. (SAS - France) - Epidaure Excellence (SAS - France) - Tolomei Excellence (SAS – France) - Verdino (France) ACSV (France) - JMC (France) - Jox&An (France) - L'Atelier 72 (SAS - France) - Atelier du Maroquinier (SAS - France) - Epidaure (SAS - France) <p>Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Melchior (SCI - France) - Tolomei Immobilier (SCI - France) - CTE (Tunisie) - MDL (Tunisie) - Balthazar (SCI – France) <p>Président du Conseil d'Administration : Sopadima Far East (Hong-Kong)</p> <p><i>En qualité de représentant de personne morale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maroquinerie des Orgues (SAS – France) - Le Tanneur Belgique (SRL - (Belgique) - Epidaure 26 (SAS - France) - Epidaure 64 (SAS - France) - Epidaure 72 (SAS - France) 	<p><i>En qualité de personne physique :</i> Directeur Général : Financière Japia (France) Trésorier : Ecole Nationale des Hautes Etudes en Apiculture</p>

LE TANNEUR

Faleh Al Nasr 32 92 villa Nour Al Waab Al Tuwain St Al Waab 3263 Doha (Qatar)	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	<i>En qualité de personne physique :</i> Investment Director at Qatar Foundation Endowment (Fondation - Qatar)
				Administrateur : - Tornado Tower Company (Qatar) - Qatar General Insurance & Reinsurance Company - Innovation Arch (SARL – Luxembourg) - Three Pillars Pte Limited (Singapour)
Reza Ali 38 Townhouse 111, Parcel 11, Porto Arabia, Pearl, Doha, (Qatar)	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	<i>En qualité de personne physique :</i> Associate Director at Qatar Foundation Endowment (Fondation - Qatar) ;
Laurence Mottet 55 10, allée Van Gogh 26300 Bourg de Peage	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	<i>En qualité de personne physique :</i> Directrice administrative et financière du Groupe Tolomei Participations (SAS - France)
Suzanne Stahlie 47 9, rue du Caire – 75002 Paris	27/09/2017	Administrateur	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022	<i>En qualité de personne physique :</i> Directrice marque et Marketing de la société Tape à l'œil (groupe Mulliez)

2.3 Jetons de présence

Aucune demande d'allocation sous forme de jetons de présence n'est envisagée par votre Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 et ne sera soumise au vote des actionnaires.

2.4 Conventions conclues par une filiale avec l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%

Le 29 décembre 2017 a été conclue une convention de prestations de services entre la Société, la société Maroquinerie des Orgues (filiale à 100% de la Société) et Tolomei Participations dans laquelle Tolomei Participations s'engage à fournir à Maroquinerie des Orgues des prestations de services de type assistance dans les domaines de la stratégie, de l'organisation, de l'immobilier, de l'informatique et des systèmes d'information, de gestion. En contrepartie de ces prestations,

LE TANNEUR

Maroquinerie des Orgues s'engage à verser à Tolomei Participations une rémunération annuelle calculée en fonction des coûts directs et indirects de toute nature supportés par Tolomei Participations au titre de l'assistance fournie à la filiale concernée au cours de l'exercice concerné, majorée d'une marge de cinq pour cent (5%). La Convention prévoit également la possibilité pour Tolomei Participations de refacturer (à l'euro près) à Maroquinerie des Orgues certains achats effectués par Tolomei Participations pour son compte.

Cette Convention est dans l'intérêt de la filiale puisque ses conditions financières sont intéressantes pour elle en lui permettant de bénéficier du savoir-faire et des moyens humains, techniques et financiers de Tolomei Participations afin notamment de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle stratégie de développement (mise en place de bonnes pratiques, meilleure gestion interne, changement du système d'informations, etc.).

2.5 Délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital - Utilisations desdites Délégations

Les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice 2020 sont les suivantes :

Délégations accordées	Date de l'assemblée générale N° de la résolution de l'AG Durée à compter date de l'AG Montant maximum	Utilisations pendant l'exercice 2020
Autorisation d'attribution d'options de souscription d'actions	AGM 8 juin 2017 8 ^{ème} résolution 38 mois le nombre total des options ne pourra donner droit à souscrire à plus de 10 % du capital de la Société	Il n'a pas été fait usage de cette autorisation
Autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre	AGM 8 juin 2017 9 ^{ème} résolution 38 mois le nombre total cumulé des actions résultant de l'attribution des actions gratuites est limité à 10 % du capital de la Société	Il n'a pas été fait usage de cette autorisation

2.6 Modalités d'exercice de la Direction Générale / Eventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration du 29 septembre 2017 a décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur général, lesquels correspondent à ceux définis par la loi et par les statuts de la Société notamment sous l'article 18 de ceux-ci auquel il est fait renvoi exprès.

LE TANNEUR

3. Informations sur la structure du capital de la Société

3.1 Informations relatives aux rachats d'actions au cours de l'exercice 2020

Il n'y a pas eu d'action auto-détenue au cours de l'exercice 2020.

3.2 Evolution de l'actionnariat au cours de l'année 2020

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de changement notable au sein de l'actionnariat de Le Tanneur & Cie depuis fin 2020. Tolomei Participations est l'actionnaire majoritaire de la Société (pas de variation significative de la structure du capital depuis cette date).

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société est fixé à 12 144 192 euros, divisé en 12 144 192 actions ordinaires (de 1 € de valeur nominale par action).

À ces 12 144 192 actions sont attachés 12 144 192 droits de vote théoriques. La Société n'auto-détient aucune de ses propres actions au 31 décembre 2020 et à la même date, les statuts de Le Tanneur & Cie ne prévoient aucun droit de vote plural.

3.2.1 Actionnariat de Le Tanneur & Cie détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

31/12/2020	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
Sous-total	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3

3.2.2 Répartition du capital (et des droits de vote)

Au 31 décembre 2020, le capital se répartit comme suit :

31/12/2020	Nombre d'actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Tolomei Participations	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9	7 276 484	59,9
Qatar Luxury Group - Fashion S.P.C.	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4	4 664 855	38,4
Sous-total	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3	11 941 339	98,3
Autres	202 853	1,7	202 853	1,7	202 853	1,7
Actions auto-détenues	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0	12 144 192	100,0

LE TANNEUR

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2020, le pourcentage du capital social détenu collectivement par les salariés de la Société est de 0,2% (information prévue par l'article L. 225-102 du Code de commerce).

3.2.3 *Franchissements de seuils*

Franchissements de seuils légaux : article L.2133-7 du Code de commerce et franchissements de seuils statutaires (article 11.8 des statuts)

À la connaissance de la Société et sur la base des déclarations de franchissement de seuils enregistrées auprès de l'AMF (auxquelles il est fait renvoi exprès) et/ou notifiées directement à Le Tanneur & Cie par les actionnaires concernés, le capital au 31 décembre 2020 est détenu comme suit (sans changement par rapport au 31 décembre 2019) :

Personnes possédant, directement ou indirectement, plus :

- de 1/20^{ème} du capital ou des droits de vote : néant,
- de 1/10^{ème} du capital ou des droits de vote : néant,
- des 3/20^{èmes} du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/5^{ème} du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/4 du capital ou des droits de vote : néant,
- du 1/3 du capital ou des droits de vote : Qatar Luxury Group - Fashion L.L.C.,
- de la 1/2 du capital ou des droits de vote : Tolomei Participations,
- des 2/3 du capital ou des droits de vote : néant,
- des 18/20^{èmes} du capital ou des droits de vote : néant,
- des 19/20^{èmes} du capital ou des droits de vote : néant.

Aucun changement n'a été notifié à la Société au titre de l'exercice 2020 et jusqu'à la date de ce rapport.

3.2.4 *Opérations sur les titres réalisées par les dirigeants*

Au cours de l'exercice, aucune opération sur titres n'a été réalisée par les dirigeants.

3.2.5 *Opérations réalisées au titre d'options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié du Groupe*

Il n'y a pas d'option en vigueur au 31 décembre 2020 et il n'y a pas eu d'exercice d'options au cours de l'année 2020.

3.2.6 *Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié du Groupe*

Il n'y a pas de plan d'attribution d'actions gratuites en vigueur au 31 décembre 2020.

3.3 **Pacte d'actionnaires**

Les sociétés Qatar Luxury Group - Fashion (QLG) et Tolomei ont conclu le 29 septembre 2017 un pacte d'actionnaires dont les principales stipulations sont les suivantes :

- QLG dispose du droit de désigner deux administrateurs tant qu'elle détient plus de 20% du capital de la Société et un administrateur si elle détient entre 10% et 20% du capital de

LE TANNEUR

- la Société ;
- QLG peut désigner un membre du comité d'audit (si un tel comité venait à être mis en place) tant qu'elle détient plus de 10% du capital de la Société ;
- Certaines décisions stratégiques ne peuvent être valablement approuvées par le Conseil d'Administration que si elles reçoivent le vote favorable de la majorité de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration incluant au moins un administrateur désigné par QLG.

QLG et Tolomei n'agissent pas de concert vis-à-vis de la Société.

3.4 Autorisations à donner au Conseil d'administration

3.4.1 *Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de l'achat par la Société de ses propres actions*

En vertu des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du Règlement (UE) 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de l'autoriser à mettre en œuvre, avec faculté de subdélégation, un programme de rachat d'actions pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de ladite assemblée.

Le prix maximum d'achat par action ne pourrait pas être supérieur à cinq (5,00) euros hors frais, sur la base d'une valeur nominale unitaire de un (1,00) euro.

Le nombre maximum d'actions que la Société pourrait acquérir ne pourrait excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de chaque rachat.

Si les actions étaient rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % ci-dessus visée correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Cette autorisation serait destinée à permettre d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers, notamment concernant la transparence et les restrictions en termes de volume et de prix.

La Société pourrait également acheter ses propres actions en vue :

- de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, dans les conditions légales et réglementaires et/ou des opérations d'attributions gratuites d'actions existantes dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les conserver pour les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5 % du capital ;
- de les remettre dans les conditions prévues par la réglementation applicable lors de l'exercice de droits attachés de valeurs mobilières donnant accès au capital, immédiatement ou à terme, par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange de toute autre manière ;
- plus généralement, d'acquérir et conserver des actions à des fins de gestion patrimoniale et financière et de réaliser toute autre opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'administration pourrait ajuster (avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi) le prix maximum d'achat susmentionné en cas d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou de toutes autres sommes dont la capitalisation serait admise, donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution de titres

LE TANNEUR

gratuits, en cas de division de la valeur nominale des titres ou de regroupement des actions ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action (ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération).

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourrait être effectué par tous moyens autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), en une ou plusieurs fois aux époques que le Conseil d'administration apprécierait. Ces opérations pourraient intervenir à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, sauf à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour passer tous ordres en bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

3.4.2 Autorisation d'attribution d'options

Nous proposons aujourd'hui à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nous autoriser à consentir en une ou plusieurs fois au bénéfice des membres du personnel salarié du Groupe ou de certains d'entre eux, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société Le Tanneur & Cie que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-177 à L225-185 du Code du Commerce et des articles L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription ou l'achat d'actions.

Cette mesure a pour objectif d'accroître la motivation des bénéficiaires et de les fidéliser à la Société.

Le nombre total des options qui seront ouvertes ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter plus de 10% du capital existant au moment où ces options seront attribuées

Le prix de souscription ou d'achat des actions par les bénéficiaires serait déterminé le jour où les options seraient consenties par le Conseil d'Administration et ne pourrait être inférieur à 80% de la moyenne du cours des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seraient consenties.

Aucune option de souscription ou d'achat ne pourrait être consentie dans un délai inférieur à vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital.

Les options ne pourraient être consenties ni dans un délai de 10 séances de bourse précédant la date à laquelle les comptes consolidés annuels et semestriels seraient rendus publics, ainsi que le jour de la publication, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information privilégiée et la date à laquelle cette information est rendue publique.

En cas d'options consenties à des dirigeants et en application de la loi du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration imposera à ces derniers de conserver au nominatif tout ou partie des actions issues d'options exercées jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

LE TANNEUR

Nous demandons à l'Assemblée Générale Extraordinaire de fixer à trente-huit mois le délai pendant lequel il pourra être fait usage de son autorisation.

3.4.3 Autorisation d'attribution gratuite d'actions

Nous proposons aujourd'hui à l'Assemblée Générale Extraordinaire de nous autoriser à procéder en une ou plusieurs fois au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou de certains d'entre eux, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis par la loi, tant de la société Le Tanneur & Cie que des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L225-180 du Code de commerce ainsi que des dispositions des articles L.22-10-59 et suivants du Code de commerce, à des attributions d'actions gratuites de la Société auto-détenues ou à émettre.

Cette mesure a pour objectif d'accroître la motivation des bénéficiaires et de les fidéliser à la Société.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement ne pourrait représenter plus de 10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration. L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. La durée de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires serait fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition.

En cas d'actions gratuites attribuées à des dirigeants et en application de la loi du 30 décembre 2006, le Conseil d'Administration imposera à ces derniers de conserver au nominatif tout ou partie des actions jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Nous demandons à l'Assemblée Générale Extraordinaire de fixer à trente-huit mois le délai pendant lequel il pourra être fait usage de son autorisation.

3.4.4 Augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous rappelons les dispositions de l'article L225-129-6 du Code du Commerce instituant l'obligation pour l'Assemblée Générale Extraordinaire de se prononcer sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire réservée à des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise selon les conditions prévues par les articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail, si l'Assemblée doit se prononcer sur une résolution d'augmentation de capital par apport en numéraire.

En conséquence, nous vous demandons de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, aux fins de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social, par émission d'actions ordinaires, en numéraire d'un montant maximum de 5% du capital, réservée aux salariés de la Société adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

En conséquence, nous vous proposons que :

- le Conseil d'administration dispose d'un délai maximum de six mois à compter du jour de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- le Conseil d'administration procède à l'augmentation de capital du montant maximum ci-dessus, dans un délai maximum de douze mois à compter du jour de la réalisation de l'augmentation de capital susvisée.

Cette augmentation de capital sera réservée aux salariés adhérant audit plan et réalisée

LE TANNEUR

conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail ; en conséquence, cette autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Vous entendrez lecture du rapport des Commissaires aux comptes de la Société en conformité avec les dispositions de l'article L.225-135 du Code de commerce.

Nous vous proposons que le prix d'émission d'une action soit déterminé par le Conseil d'administration, conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères devront être appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus de filiales significatives. A défaut, le prix de souscription devra être déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

Cependant, nous vous rappelons qu'aucun nouveau plan de ce type n'est envisagé à ce jour.

C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter contre cette résolution.

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Résultats sociaux des cinq derniers exercices**

(en €)	31/12/20 (12 mois)	31/12/19 (12 mois)	31/12/18 (12 mois)	31/12/17 (12 mois)	31/12/16 (12 mois)
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 144 192	12 144 192	12 144 192	12 144 192	4 282 136
Nombre d'actions					
Ordinaires	12 144 192	12 144 192	12 144 192	12 144 192	4 282 136
A dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	16 793 485	22 423 135	23 886 396	25 326 546	25 681 406
Résultat avant impôts, participation des salariés amortissements et provisions	(4 072 940)	(3 259 722)	(3 454 445)	(583 619)	(680 202)
Impôts sur les bénéfices	(691 216)	(700 442)	(194 928)	-	(104 621)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	247 516	62 021	1 620 681	865 968	(186 591)
Résultat net	(3 629 240)	(2 621 301)	(4 880 197)	(1 449 585)	(388 990)
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant amortissements et provisions	(0,28)	(0,21)	(0,30)	(0,05)	(0,13)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0,30)	(0,22)	(0,40)	(0,12)	(0,09)
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	152	170	188	209	202

LE TANNEUR

Masse salariale	5 252 207	5 319 697	5 516 239	5 587 981	5 743 760
Sommes versées en avantages sociaux	2 004 813	2 044 639	2 218 788	2 019 746	2 014 450

LE TANNEUR & CIE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

IN EXTENSO IDF AUDIT

63 ter, avenue Edouard Vaillant
92100 Boulogne-Billancourt
S.A.S. au capital de € 50 000
392 437 356 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Le Tanneur & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Le Tanneur & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

LE TANNEUR

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les droits aux baux, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à K€ 3 824, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

La société constitue des provisions pour dépréciation des stocks selon les modalités décrites dans les notes 2.6 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société décrite dans les notes 2.6 et 3.4 de l'annexe aux comptes annuels et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette approche.

Les hypothèses retenues pour l'adoption du principe de continuité d'exploitation sont exposées dans la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe qui indique notamment les impacts de la crise sanitaire, les financements mis en place et les mesures engagées pour redresser l'activité Le Tanneur. Nous avons revu la cohérence des prévisions du management et avons vérifié que la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

LE TANNEUR

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

LE TANNEUR

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Mortamais

Mohamed Mabrouk

LE TANNEUR & CIE

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DEPUIS 1898

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

Le Tanneur & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Le Tanneur & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Le Tanneur & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

LE TANNEUR

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les droits aux baux dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à K€ 3.824, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.2.5 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que les notes 2.2.5 et 3.1 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Le groupe constitue des provisions pour dépréciations des stocks de l'activité Marques propres selon les modalités décrites dans les notes 2.2.7 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par le groupe décrite dans les notes 2.2.7 et 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de cette approche.

Les hypothèses retenues pour l'adoption du principe de continuité d'exploitation sont exposées dans la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe qui indique notamment les impacts de la crise sanitaire, les financements mis en place et les mesures engagées pour redresser l'activité Le Tanneur. Nous avons revu la cohérence des prévisions du management et avons vérifié que la note 1 « Faits caractéristiques » de l'annexe donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

LE TANNEUR

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

LE TANNEUR

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Boulogne-Billancourt et Lyon, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

IN EXTENSO IDF AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric Mortamais

Mohamed Mabrouk

DEPUIS 1898

LE TANNEUR & C^{IE}

MAÎTRE MAROQUINIER

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

31 décembre 2020.

Les honoraires des commissaires aux comptes figurent au § 5.2.3 de l'annexe aux comptes consolidés.